



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

de la Commission permanente des institutions

Le mercredi 29 avril 2009 — Vol. 41 N° 7

Étude des crédits du ministère du Conseil exécutif (3):
volet Jeunesse

**Président de l'Assemblée nationale:
M. Yvon Vallières**

QUÉBEC

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

Débats de l'Assemblée	145,00 \$
Débats des commissions parlementaires	500,00 \$
Pour une commission en particulier:	
Commission de l'administration publique	75,00 \$
Commission des affaires sociales	75,00 \$
Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation	25,00 \$
Commission de l'aménagement du territoire	100,00 \$
Commission de l'Assemblée nationale	5,00 \$
Commission de la culture	25,00 \$
Commission de l'économie et du travail	100,00 \$
Commission de l'éducation	75,00 \$
Commission des finances publiques	75,00 \$
Commission des institutions	100,00 \$
Commission des transports et de l'environnement	100,00 \$
Index (une session, Assemblée et commissions)	30,00 \$

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec
Distribution des documents parlementaires
1020, rue des Parlementaires, bureau RC.85
Québec, Qc
G1A 1A3

Téléphone: (418) 643-2754
Télécopieur: (418) 643-8826

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des commissions parlementaires sur Internet à l'adresse suivante:
www.assnat.qc.ca

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0823-0102

Commission permanente des institutions

Le mercredi 29 avril 2009 — Vol. 41 N° 7

Table des matières

Jeunesse	
Remarques préliminaires	1
M. Jean Charest	1
M. Sylvain Gaudreault	3
M. Gérard Deltell	4
Discussion générale	4
Sommes attribuées au Fonds régional d'investissement jeunesse	5
Soutien aux initiatives régionales pour accroître la persévérance scolaire	6
Programme Qualification des jeunes	10
Soutien financier des Auberges du coeur du Québec	11
Stratégie de prévention du suicide chez les jeunes	12
Réseau des carrefours jeunesse-emploi	14
Programme IDEO 16-17	15
Embauche d'agents de sensibilisation à l'entrepreneuriat jeunesse	16
Volet international de la Stratégie d'action jeunesse	16
Embauche d'agents de sensibilisation à l'entrepreneuriat jeunesse (suite)	17
Financement des organismes communautaires autonomes jeunesse	18
Crédit d'impôt pour les jeunes diplômés qui retournent en région	18
Mesures à l'intention des jeunes des premières nations	19
Adoption des crédits	20
Document déposé	20

Autres intervenants

M. Bernard Drainville, président

Mme Stéphanie Vallée

M. Patrick Huot

M. Alain Paquet

M. Gerry Sklavounos

M. Pierre Marsan

Le mercredi 29 avril 2009 — Vol. 41 N° 7

Étude des crédits du ministère du Conseil exécutif (3): volet Jeunesse*(Quinze heures quarante-six minutes)***M. Jean Charest**

Le Président (M. Drainville): Alors, à l'ordre, s'il vous plaît! Ayant constaté le quorum, je déclare la séance de la Commission des institutions ouverte. Je demanderais à toutes les personnes dans la salle de bien vouloir fermer la sonnerie de leurs téléphones cellulaires.

Alors, je rappelle le mandat de la commission. La commission est réunie afin de procéder à l'étude du volet Jeunesse des crédits budgétaires du portefeuille Conseil exécutif pour l'exercice financier 2009-2010.

M. le secrétaire, est-ce qu'il y a des remplacements?

Le Secrétaire: Oui, M. le Président. M. Bachand (d'Arthabaska) est remplacé par M. Auclair (Vimont); Mme Gaudreault (Hull) est remplacée par M. Huot (Vanier); M. Kelley (Jacques-Cartier) est remplacé par Mme Charbonneau (Mille-Îles); M. Ouimet (Marquette) est remplacé par M. Paquet (Laval-des-Rapides); M. Cloutier (Lac-Saint-Jean) est remplacé par M. Gaudreault (Jonquière); et Mme Roy (Lotbinière) est remplacée par M. Deltell (Chauveau).

Le Président (M. Drainville): Merci beaucoup. Alors, j'aimerais vous faire une suggestion quant à l'organisation de nos travaux pour faciliter nos échanges. Je vous propose de procéder à une discussion générale sur le volet Jeunesse par blocs d'environ 20 minutes, incluant les questions et les réponses, et de procéder à la mise au voix du programme à la fin de la séance.

Je vous indique qu'à la suite d'une entente entre les groupes parlementaires il y aura des remarques préliminaires d'une durée maximale de 10 minutes pour le groupe ministériel ainsi que pour l'opposition officielle et de deux minutes pour le deuxième groupe d'opposition.

De plus, les temps de parole seront répartis comme suit: 50 % au groupe ministériel, environ 45 minutes; 40 % à l'opposition officielle, environ 35 minutes; et 10 % au deuxième groupe d'opposition, environ 10 minutes. Le temps inutilisé par le deuxième groupe d'opposition sera alloué à l'opposition officielle.

Est-ce qu'il y a consentement pour procéder de cette façon?

Des voix: Consentement.

Jeunesse**Remarques préliminaires**

Le Président (M. Drainville): Consentement, merci. Alors, sans plus tarder, j'invite le premier ministre à prononcer ses remarques préliminaires pour une durée maximum de 10 minutes. M. le premier ministre.

M. Charest: Merci, M. le Président. Et je veux souhaiter également la bienvenue aux collègues parlementaires qui sont à la commission avec nous aujourd'hui. J'aimerais souligner la présence de quelques personnes qui m'accompagnent aujourd'hui. À chaque fois qu'on fait les crédits, évidemment il y a beaucoup de gens qui nous accompagnent. Et je veux vous répéter ce que j'ai dit aux crédits que j'ai faits plus tôt cette semaine, ce n'est pas parce qu'on veut vous envahir, mais parce qu'on veut être capables de répondre à vos questions, surtout s'il y a des questions très pointues. Donc, il y a des gens qui sont avec moi aujourd'hui pour nous aider. D'abord, Mme Catherine Ferembach, qui est la responsable du Secrétariat à la jeunesse au Conseil exécutif, qui est avec moi aujourd'hui. Alexandre Soulières s'occupe des dossiers jeunesse dans mon bureau. Et la députée de Gatineau est également l'adjointe parlementaire à la jeunesse. Alors, j'ai toujours, depuis 2003, eu un adjoint parlementaire responsable des dossiers jeunesse, elle pourra donc, de temps en temps, répondre et donner un coup de main pour répondre à vos questions.

Et évidemment il y a plein de gens qui nous accompagnent aujourd'hui. Je veux saluer également la présence de la présidente du Conseil permanent de la jeunesse. Ils ont souligné cette année un 20e anniversaire de fondation. C'est une très belle institution, j'espère qu'on aura l'occasion d'en parler.

On a une dizaine de minutes, je pense, pour les remarques d'introduction, je vais donc aller dans le vif du sujet. D'abord, j'aimerais vous rappeler que je me suis réservé, comme premier ministre, le dossier jeunesse. Je l'ai fait parce que c'est le fruit d'une expérience passée. Quand j'étais au gouvernement fédéral, j'étais ministre d'État à la Jeunesse et j'ai rapidement constaté dans l'exercice de mes fonctions, où j'étais appelé à coordonner les actions du gouvernement fédéral pour les jeunes, que la coordination, ça se fait mieux du haut que du bas de la pyramide, c'est une réalité des administrations publiques. Et donc j'ai décidé de me garder, de garder le dossier jeunesse pour mon ministère, et j'en suis très heureux. Je dois, pour être très franc avec vous, vous avouer que le travail s'est fait par l'adjoint parlementaire. Et c'est vrai pour la députée de Gatineau, et j'en suis très heureux. Mais ça me permet puis ça permet au gouvernement d'envoyer un message plus large que, dans le cas des dossiers jeunesse, il faut une approche horizontale qui permet de coordonner tout ce que le gouvernement fait, comme on le fait pour la Stratégie d'action jeunesse.

● (15 h 50) ●

L'autre élément que j'aimerais relever dans mes remarques d'introduction, c'est le contexte particulier dans lequel nous sommes, celui d'un ralentissement puis d'une crise économique qui est vraiment sans précédent parce qu'elle prend une forme inédite. On n'a jamais

vécu ce qu'on vit en ce moment. Ça a un impact évidemment sur tout le monde, mais il faut aussi chercher à voir l'impact que ça peut avoir sur les jeunes et sur leur vie. Et le gouvernement se préoccupe de cet impact, et le dernier budget que nous avons présenté avec le discours inaugural est le reflet de cette préoccupation.

Je vais vous donner quelques exemples comme ça, en vrac. On a maintenu le Fonds des générations parce que beaucoup de jeunes nous ont demandé de le faire. Et, dans les consultations qu'on a faites sur la base du principe de l'équité intergénérationnelle, c'était important pour les jeunes que cet effort-là soit poursuivi.

Il y a également des investissements en éducation, on continue d'investir avec une croissance très stable de dépenses dans le domaine de l'éducation.

Dans un dossier qui touche les jeunes, on a un objectif de tripler le nombre d'étudiants étrangers qui restent au Québec après leurs études. C'est une très belle initiative, en passant. Ça n'a pas fait beaucoup de bruit. L'idée derrière ça, c'est de tenir compte du vieillissement de population, de nos besoins de main-d'œuvre, de recruter des étudiants étrangers pour qu'ils viennent au Québec. Et, pour ceux qui complètent leur diplôme, bien ils auraient droit à un certificat de sélection pour le Québec. Et personne d'autre n'a fait ça, à ma connaissance. Mais, pour nous, en tout cas, ça paraît, et je pense que c'est une très belle initiative.

Il y a évidemment la question de la poursuite des études, le décrochage scolaire. Je m'attends à ce qu'on en parle aujourd'hui et j'en serais très heureux parce que c'est un sujet important et qu'il faut aborder, je pense, avec beaucoup de rigueur. Toute la question de l'aide à la famille, où le Québec fait très, très bien. Et donc voilà des éléments qui ont été abordés dans le budget.

Le 27 mars dernier, on a rendu publique la nouvelle édition de la Stratégie d'action jeunesse. C'est la troisième édition. La première avait été commencée sous le gouvernement précédent. Nous, on l'a continuée pour une période de trois ans, et l'édition qui vient tout juste d'être annoncée, pour une période de cinq ans. À la demande générale, en passant. Les jeunes, les groupes avec qui on travaille ont demandé que ce soit sur une période de cinq ans parce que ça donnait plus de stabilité aux programmes, c'était à plus long terme, et donc on a accédé à cette demande-là. Ça représente 2 milliards de dollars d'investissement, la Stratégie d'action jeunesse, et il y a de l'argent neuf là-dedans. J'y reviendrai, mais il y a 2 milliards de dollars d'investis là-dedans. Ça nous permet de rejoindre des milliers de jeunes puis ça nous permet d'aider les jeunes à plusieurs niveaux, entre autres pour réussir à l'école, pour obtenir un nouvel emploi, fonder une entreprise — on a mis beaucoup d'accent sur l'entrepreneuriat dans les dernières années — adopter des meilleures habitudes de vie, s'impliquer dans leur communauté et s'intégrer à la société. Alors, voilà des grands thèmes qui sont abordés dans cette Stratégie d'action jeunesse.

Il y a de nouvelles initiatives également. Il y en a une sur le décrochage scolaire dont on est très fiers, faite en partenariat avec la Fondation Lucie-et-André-Chagnon, qui entraîne des investissements de 50 millions de dollars sur une période de cinq ans et qui va nous permettre essentiellement de tailler sur mesure des

interventions dans chacune des régions du Québec. L'idée, là, derrière ça, c'est de vraiment aller région par région puis tenir compte de la particularité de chacune des régions. On veut également, donc, mobiliser les communautés à travers cette initiative. Et c'était une des actions qui étaient recommandées par le groupe de travail que M. Ménard avait piloté, en passant.

La deuxième initiative, c'est un volet international que nous avons inclus dans la stratégie pour permettre à des jeunes d'avoir plus d'expériences professionnelles à l'étranger, que ce soient des étudiants ou des professionnels, étudiants même au niveau du collégial ou des universités.

Pour la première fois, la Stratégie d'action jeunesse comporte aussi un volet environnemental. Ça veut dire mettre en oeuvre des projets menés par des jeunes à portée environnementale. On veut créer des postes d'agent de développement durable qui seront détenus par des jeunes et on veut élaborer des stages pour développer des connaissances ou acquérir une expérience de travail dans un domaine qui est justement lié à l'environnement.

Et il y a bien sûr des initiatives d'intégration des jeunes au marché du travail. Le Défi de l'entrepreneuriat jeunesse, ça a commencé en février 2004. On a réédité la politique en y investissant davantage puis on le fait encore plus. On veut développer davantage la culture de l'entrepreneuriat, qui, en passant, se manifeste dans tous les domaines. Il y a des entrepreneurs en politique, il y en a dans l'administration publique, il y en a qui sont enseignants, il y en a qui sont travailleurs communautaires puis il y en a qui sont dans les milieux d'affaires. Il y a une culture d'entrepreneuriat qu'on veut développer. Et on le fait à travers le mentorat, on le fait en appuyant le microcrédit et on le fait aussi avec le programme Gérer efficacement ma nouvelle entreprise. On le fait en intervenant directement dans les écoles et on le fait avec le soutien qu'on offre à des groupes d'échange et de relève d'entreprise réunissant des jeunes entrepreneurs et des chefs d'entreprise. Alors, franchement, c'est une très belle initiative, ça produit des résultats. On s'est inspirés de ce qui se faisait le mieux un peu partout au Québec, et ça nous permet de développer davantage cette culture d'entreprise.

On a voulu également, dans la stratégie, aborder des enjeux qui sont des enjeux qui ont un impact direct sur un certain nombre de jeunes. Je pense entre autres, il y a un magnifique programme, qui a été lancé il y a quelques années, qui s'appelle Qualification des jeunes. Essentiellement, ce programme-là... Il me reste combien de temps, M. le Président? Deux minutes, environ? Bon. Qualification des jeunes, ça s'adresse à des jeunes qui sont dans les centres jeunesse. Ça leur permet de faire la transition à l'âge adulte, pour qu'ils s'installent, ce qui n'existait pas autrefois. Ça marche bien, c'est un succès, puis on a décidé d'en faire davantage.

Il y a les sentinelles, sur la question du suicide chez les jeunes, qui est un enjeu très important. Il y a des enjeux, par exemple, comme l'homophobie, les jeunes gais, lesbiennes. Il y a ces enjeux-là aussi dont il faut être conscient, qui affectent les jeunes. Il y a la stratégie qui comporte aussi des actions pour les gangs de rue qui ont bien fonctionné. Alors, on fait ça en partenariat avec plusieurs personnes. Puis je vais conclure

là-dessus parce que le temps file, puis on aura l'occasion, au cours de nos échanges, je le présume, de revenir là-dessus, mais on le fait avec un large partenariat. Stratégie d'action jeunesse, là, ce n'est vraiment pas l'affaire d'une seule personne du gouvernement, c'est vraiment fait en partenariat. Puis je dirais que c'est assez consensuel, ce n'est pas une affaire qui est contestée. Parmi les partenaires, évidemment les commissions scolaires, mais je veux souligner le travail exceptionnel des carrefours jeunesse-emploi. Je le sais que je suis... Je le répète, là, j'ai l'air de me répéter à chaque fois, mais je peux le dire que ça vaut la peine, se répéter chaque fois, moi, je pense que les carrefours jeunesse-emploi, c'est un des beaux succès au Québec. Ils viennent remplir un rôle très important pour venir en aide à bien des jeunes.

Alors, j'arrête là, M. le Président. Et je suis très heureux d'avoir l'occasion d'échanger avec vous aujourd'hui. Et Mme la députée de Gatineau aura, j'espère, l'occasion de contribuer beaucoup à nos échanges aujourd'hui parce que je veux lui rendre hommage et reconnaître le travail qu'elle a fait. C'est elle qui fait vraiment tout le travail... certainement qui a exercé tout le leadership dans la mise en place de cette nouvelle édition de la Stratégie d'action jeunesse. Merci.

Le Président (M. Drainville): Merci, M. le premier ministre. Merci. Nous allons reporter sur bloc de questions et réponses une trentaine de secondes que vous n'avez pas utilisées dans vos remarques préliminaires. J'invite maintenant le porte-parole de l'opposition officielle en matière de jeunesse et député de Jonquière à faire ses remarques préliminaires pour un maximum de 10 minutes.

M. Sylvain Gaudreault

M. Gaudreault: Oui. Merci, M. le Président. D'abord, vous me permettez de saluer tout le monde qui est ici présent. J'ai eu l'occasion de serrer la main de plusieurs des collaborateurs derrière, je veux les remercier de leur présence et de leur dévouement, de leur professionnalisme.

Vous me permettez également de vous expliquer que, nous, à l'opposition officielle, on travaille beaucoup en équipe. La chef de l'opposition officielle a créé des missions de travail. J'ai l'honneur d'être chef de la mission jeunesse, qui est composée de plusieurs collègues qui font partie de la relève politique non seulement au Parti québécois, mais pour le Québec. J'aimerais souligner leur présence, les saluer, les remercier de leur soutien constant. Et je dois vous dire que, un peu comme M. le premier ministre avec son adjoint parlementaire, j'ai la chance d'avoir une dizaine d'adjoints parlementaires qui me supportent dans mon travail. Alors, c'est bien parti. Alors, je veux souligner la présence du député de Masson, la présence du député de Drummond, la présence du député de Johnson, le député de Saint-Jean, le député de Terrebonne. Je veux également souligner la présence de notre recherchiste, Mme Sylvie Pigeon, qui s'est jointe à notre équipe cette année, qui fait un extraordinaire travail aussi. Et malheureusement, vous le savez, on n'a pas beaucoup de temps à cette étude des crédits, alors pas tout le monde ne pourra intervenir,

mais ils tenaient, ces parlementaires, quand même à être présents ici pour démontrer à quel point la question et les questions qui touchent les jeunes et la jeunesse sont importantes pour notre formation politique, parce que, vous savez, notre formation partage les ambitions des jeunes.

Quelles sont les préoccupations des jeunes en cette période de troubles économiques, comme le disait le premier ministre? Bien, nous, ce qu'on entend dans notre milieu, c'est l'absence de vision du gouvernement actuel à long terme pour la jeunesse. Et M. le premier ministre faisait référence à la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014, on doit dire que nous la trouvons timide et qu'elle est, en bonne partie, une reconduction de la Stratégie d'action jeunesse 2006-2009 avec, à notre sens, peu d'éléments nouveaux et innovateurs. On aura l'occasion d'en reparler tout à l'heure.

● (16 heures) ●

On le sait, que le gouvernement a fait des annonces sur la persévérance scolaire, mais, quand on regarde les recommandations du rapport Ménard — simplement un exemple — qui proposait de 35 à 65 millions à mettre de façon urgente pour lancer des projets pilotes, bien, évidemment, le 50 millions sur cinq ans partagé en deux entre la Fondation Lucie-et-André-Chagnon et le gouvernement du Québec, ça nous apparaît nettement insuffisant. Nous aurons également à questionner quant à la transparence sur cet argent qui est investi, l'application en région. Et je vous rappelle que la ministre de l'Éducation avait promis un plan national sur la persévérance scolaire, et nous ne voyons pas poindre, jusqu'à maintenant, ce plan national.

Autre question qui nous préoccupe également, c'est toute la question du soutien aux projets que j'appellerai ou que je dirai... qui sont issus du milieu, qui sont issus des jeunes eux-mêmes. Je pense notamment à toute la question des forums jeunesse, la question des fonds régionaux d'investissement jeunesse, les FRIJ. Alors, nous aurons des questions qui seront posées quant aux sommes réelles confiées aux forums jeunesse.

Je dois dire, M. le Président, que nous dénonçons également la non-reconnaissance, la non-reconnaissance, à l'intérieur de la Stratégie d'action jeunesse, des organismes communautaires jeunesse autonomes. Je pense, par exemple, à tout le réseau des Auberges du cœur. Le premier ministre doit les connaître, il y en a une trentaine à travers le Québec extrêmement bien implantées. Je pense aussi aux 34 groupes qui sont membres du ROCAJQ, le Regroupement des organismes communautaires jeunesse du Québec, dans neuf régions, qui se retrouvent exclus de la Stratégie d'action jeunesse. Notamment, sur la question des Auberges du cœur, je fais un petit retour en arrière, vous savez, depuis quelques jours, vous avez sûrement remarqué, au salon bleu, le dépôt d'une série de pétitions — je pense que ça va sûrement continuer — et qui démontre à quel point il y a une préoccupation importante là.

Il y a toute la question aussi, dans le même volet des organismes communautaires jeunesse qui sont autonomes, la question des maisons de jeunes. On le sait comment elles sont présentes, ces maisons de jeunes. Sûrement que plusieurs d'entre nous ici, dans cette salle, on a eu l'occasion d'en fréquenter durant notre adolescence. Et, quand on parle vraiment d'une vision en

matière de persévérance scolaire, de lutte contre le décrochage scolaire, il faut aussi travailler en amont. Et les maisons de jeunes ne se sentent pas reconnues à travers la Stratégie d'action jeunesse, et ils font justement, eux, un travail en amont, en amont, sur la persévérance scolaire parce qu'ils aident les jeunes, ils travaillent avec — et j'insiste sur le mot «avec» — les jeunes.

Autre question, M. le Président, s'il me reste du temps... Oui?

Le Président (M. Drainville): Oui, il vous reste tout près de cinq minutes.

M. Gaudreault: Parfait. Alors, la question du crédit d'impôt pour les jeunes diplômés. Écoutez, M. le Président, moi, j'ai encore cette image de l'annonce confuse de la ministre des Finances, Mme Jérôme-Forget, en campagne électorale — puis je m'en souviens encore plus parce que c'était dans ma circonscription, à Jonquière — quand elle s'était enfargée dans sa sacoche, là, sur la question du détail du crédit d'impôt des jeunes diplômés. Alors, on attend encore. Moi, je veux savoir quand ce crédit d'impôt, qui est un engagement libéral, là, de le hausser à 15 000 \$, sera appliqué. Bien que, pour nous, ça nous paraît insuffisant parce que la question était aussi de voir le crédit d'impôt passer d'un statut de non remboursable à remboursable, comme il l'était dans sa formule d'origine.

On voit que le gouvernement ne comprend pas tout à fait la réussite de cette mesure, mais je dois vous donner un exemple, M. le Président, là, sur le crédit d'impôt parce que c'est une question qui est importante et qui soulève des préoccupations partout dans les régions. Au moment où il était remboursable, en 2005, pour le Saguenay—Lac-Saint-Jean, on comptait 13 829 diplômés qui ont pu en bénéficier, ce qui faisait une moyenne par diplômé de 4 391,35 \$, alors, d'argent cash, si vous me permettez l'expression, donc qui soutient l'établissement réel de jeunes diplômés en région qui peuvent acheter une maison, qui peuvent s'établir. Alors, depuis qu'il est non remboursable, avec le gouvernement actuel, donc à partir de 2006, il y a eu plus de diplômés, 14 406, toujours pour le Saguenay—Lac-Saint-Jean, mais la moyenne par diplômé est nettement plus basse, à 1 532,86 \$. Alors, vous voyez, quand on parle de vision pour les jeunes, ça, c'en est une importante, puis on attend toujours une annonce à cet égard-là, puis on ne l'a pas vue dans le dernier budget.

Donc, je termine, M. le Président, en vous disant que, selon nous, une véritable vision de la jeunesse à l'intérieur du gouvernement du Québec, surtout dans un contexte de crise économique, permettrait de redonner confiance aux jeunes non seulement envers eux-mêmes, mais envers le bien commun et envers la politique. Et, pour nous, une telle vision contribuerait à rehausser la participation électorale. Je termine là-dessus parce que ça nous apparaît extrêmement important. Si on veut que les jeunes participent de façon massive aux élections — on a vu le taux de participation inquiétant la dernière fois — bien il faut leur redonner confiance, il faut proposer une vision importante en matière de jeunesse. Donc, de cette manière, on pourrait, à long terme, soutenir la démocratie. Merci beaucoup.

Le Président (M. Drainville): Alors, M. le député, deux minutes de votre temps vous sera ajouté au bloc de questions. Nous allons maintenant inviter le député de Chauveau à faire ses remarques préliminaires pour un maximum de deux minutes. M. le député.

M. Gérard Deltell

M. Deltell: Merci beaucoup, M. le Président. Je vous salue. Je vous remercie de m'accueillir à votre commission parlementaire. Je tiens à saluer M. le premier ministre, messieurs mesdames, mes confrères députés. Je tiens aussi à saluer Mme l'adjointe parlementaire du premier ministre et responsable des dossiers jeunesse. Je ne veux pas mettre de la pression sur personne, mais je tiens simplement à rappeler que deux de vos pré-décésseurs à cette fonction, les députés d'Argenteuil et de LaFontaine, siègent actuellement au Conseil des ministres. Alors, sait-on jamais ce qui pourrait arriver un de ces jours.

J'aimerais porter mon... Je vois que le premier ministre a noté la réflexion, nous allons... Le temps est bref pour mes mots d'introduction, j'aimerais vous dire que je vais porter mon propos tout à l'heure sur trois axes. D'abord, on va parler de la stratégie d'action, on va également parler de l'aide qui est donnée à un groupe caritatif et également de la lutte à un problème social qui touche directement les jeunes.

Vous savez, quand on commence dans la vie politique comme député, on découvre plein de choses. Je vous avoue que, depuis cinq mois, j'en découvre beaucoup. Et une des belles découvertes que j'ai eu à faire, c'est les carrefours jeunesse-emploi. Le premier ministre en a parlé tout à l'heure, et ça tombe bien, ils sont juste à côté, dans mon bureau de comté. Et, encore en fin de semaine, ils ont eu fort à faire dans la belle réalisation d'une activité dans ma circonscription, la Route de l'emploi, où plus de 300 personnes ont assisté... des centaines de personnes plutôt ont assisté... probablement que des milliers de personnes ont assisté à cette activité-là dans ma circonscription. Et la cheville ouvrière de cette activité-là, c'était le carrefour jeunesse-emploi. Et je tiens à féliciter les gens qui y travaillent, les deux Marie-Ève qui sont là sont d'une générosité remarquable.

En terminant, M. le Président, puisque mon temps est restreint pour les mots d'introduction, le député de Chomedey en faisait mention ce matin à la Commission en éducation, aujourd'hui c'est le 29 avril, ça fait donc 39 ans aujourd'hui que le plus jeune premier ministre de l'histoire du Québec était élu, soit Robert Bourassa.

Le Président (M. Drainville): M. le député de Chauveau, 15 secondes vous seront ajoutées. Je vois que vous n'avez pas perdu le sens journalistique, là, le topo, 1 min 45 s, c'est bien.

Discussion générale

Nous allons maintenant, messieurs et mesdames de la commission, entamer la période d'échange et je suis prêt à reconnaître le porte-parole de l'opposition officielle en matière de jeunesse et député de Jonquière. Allez-y, mon cher.

Sommes attribuées au Fonds régional d'investissement jeunesse

M. Gaudreault: Merci, M. le Président. Alors, d'entrée de jeu, je voudrais qu'on parle un petit peu des sommes qui sont allouées dans les fonds régionaux d'investissement jeunesse, qui sont administrés, comme chacun le sait, par les forums jeunesse régionaux. Alors, nous apprenons qu'à l'intérieur de la stratégie d'action jeunesse... ce que nous en comprenons, c'est qu'il y aura une répartition de 10 millions d'investissement possible, là, à l'intérieur des divers FRIJ, dans 19 régions. Je veux donner quelques exemples parce que les résultats sont intéressants, plus qu'intéressants, sont exceptionnels, des FRIJ.

Par exemple, pour le fonds régional dans Montérégie-Est, un exemple, on a, grâce au FRIJ, investi dans un projet de conciliation études-travail chez les étudiants de la MRC Les Maskoutains.

Au Saguenay—Lac-Saint-Jean, une région qui m'est particulièrement chère, le FRIJ a investi 90 000 \$ dans un projet d'accueil et d'intégration des communautés culturelles immigrantes, qu'on appelle Portes ouvertes sur le lac; 60 000 \$ dans la chaire de recherche conjointe «Jeunes, Santé, Communauté»; 500 000 \$ dans la fameuse stratégie MigrAction, qui donne des résultats extrêmement positifs; 11 400 \$ — c'est des projets très divers — par exemple, dans l'aménagement de la cour arrière du Patro de Jonquière, pour lequel j'ai particulièrement travaillé.

● (16 h 10) ●

Mais on s'aperçoit maintenant que la différence avec les années passées, c'est qu'on a ajouté deux régions, celles de Longueuil et de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent, et il y a des pertes anticipées dans les autres forums, les 17 autres forums. Autrement dit, c'est la même tarte, mais avec plus de convives autour de la tarte. Par exemple, dans la région de la Capitale-Nationale, ils ont peur de perdre une somme de 140 000 \$ par année dans leur fonds régional.

Alors, moi, je veux savoir... Parce qu'on a posé la question, là, à l'intérieur des documents, et, à la page 7.2, là, de l'étude des crédits, le cahier explicatif, on nous dit que la ventilation régionale sera connue ultérieurement pour l'année 2009-2010. Alors, on veut savoir pourquoi on ne la connaît pas encore, cette ventilation régionale. Parce que les projets se font attendre, les régions attendent, quelle sera la ventilation? Puis j'aimerais que le premier ministre puisse nous la déposer, s'il vous plaît, ici même.

Le Président (M. Drainville): M. le premier ministre.

M. Charest: Merci. Je veux répondre très directement à la question en rassurant les jeunes qui sont... les gestionnaires des fonds FRIJ, pour leur dire qu'il n'y aura pas de diminution des fonds pour l'année 2009-2010. Il y a une répartition qui doit être faite qui va tenir compte d'un certain nombre de critères, et ça n'a pas été rendu public encore parce qu'on veut avoir l'occasion d'en discuter avec ceux qui sont les principaux concernés. Mais, dans le résultat net des fonds, pour l'année 2008-2009 sur l'année 2009-2010, il n'y aura pas de réduction. En d'autres mots, il n'y a pas une région

qui va subir une réduction de ses fonds, il y aura, au total, une augmentation. C'est la répartition qui doit faire l'objet d'une consultation.

Et, dans les indicateurs retenus, il y a la question du montant de base. Dans les indicateurs dont on tient compte, il y a le nombre de jeunes de 35 ans et moins par territoire de CRE, l'indice de développement économique développé — c'est un indice qui est connu et qui est développé par le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation — les questions de taux de décrochage. Alors, on s'est fixé des critères. Mais, pour être rassurant à nouveau, là, il n'y a personne... Vous avez mentionné la Capitale-Nationale, la Capitale-Nationale ne subira pas de réduction du montant en 2009-2010, du montant qu'ils recevaient en 2008-2009.

Vous me permettez de noter au passage l'initiative MigrAction, dont vous parlez, qui est dans votre région à vous, qui est un très bon exemple d'un succès, d'un succès de société pour endiguer l'exode des jeunes. Dans votre région à vous, j'ai souvent entendu dire — on parle de la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean, pour les gens qui nous écoutent, M. le Président — qu'il y avait l'équivalent d'un autobus scolaire par jour qui quittait la région, tellement il y en avait. Cette initiative-là, qui s'appelle MigrAction, a été lancée il y a plusieurs années. Et elle est, en bonne partie, financée par le gouvernement du Québec ou des organismes paragouvernementaux, et ça a permis de réduire substantiellement le nombre de jeunes qui choisissent de quitter la région.

Dans le journal *Les Affaires* du 21 mars dernier, je voyais un article intitulé *La région a fini de se vider de ses forces*. «Démographie. En huit ans, le déficit interrégional est passé de 3 800 à 400 personnes.» 3 800 qui quittaient à 400. Il y en a encore qui quittent, c'est trop, mais ce n'est pas 3 800. «[Et] voici comment la région a réussi à arrêter la saignée.» Et j'étais heureux de vous l'entendre dire et de vous entendre dire que vous appuyez cette initiative-là où il y a quoi, 36 partenaires qui sont impliqués là-dedans. Et j'ai pris la peine de faire sortir la liste de tous ceux qui sont là, ça inclut les députés provinciaux évidemment, les CLD, les commissions scolaires, collèges, cégeps, Université du Québec à Chicoutimi. Et, juste dans ceux qui le financent, le Secrétariat à la jeunesse — c'est un montant total de 3,8 millions — il met 752 000 \$; Emploi-Québec, 100 000 \$; ministère de l'Éducation, 50 000 \$; ministère du Développement économique, 75 000 \$; ministère de la Culture, 25 000 \$. Et, après ça, bien il y a des agences. Comme la Conférence régionale des élus, c'est de l'argent qui vient de Québec, 625 000 \$; Regroupement Action jeunesse, c'est le FRIJ, 625 000 \$; l'agence de la santé. Alors ça, c'est un bon exemple d'une initiative que vous appuyez, que j'appuie et qui nous permet de poser des gestes qui font une différence dans la vie de ces jeunes-là.

Alors, pour répondre à nouveau à votre question, donc c'est une bonne nouvelle, personne ne va voir ses fonds réduits. Au contraire, la majorité des fonds FRIJ, quand on prend la convention puis les frais de fonctionnement, verront leurs budgets augmenter.

M. Gaudreault: Je veux juste être sûr, M. le Président, de bien comprendre, alors deux questions. D'abord, je dois comprendre que l'enveloppe de 10 millions

sera augmentée forcément, considérant qu'il y a plus de régions. Et là je ne tiens pas compte des sommes pour les frais d'administration, O.K.? Je parle vraiment des FRIJ. Alors, est-ce que je dois comprendre que la somme de 10 millions sera augmentée? Si oui, à combien? Et quand les régions auront-elles le résultat? J'aimerais que le premier ministre nous donne un échéancier parce qu'il y a des projets en attente, il y a des groupes qui attendent pour déposer leurs demandes. Alors, combien et quand?

M. Charest: Ça va se faire dans les prochaines semaines, puis, à ce moment-là, les montants seront rendus publics. Mais il y aura une augmentation des fonds FRIJ, des conventions qui sont signées. Il y aura également des augmentations des frais de fonctionnement de l'ordre de 25 %, en fait, et ça, c'est le reflet des demandes que nous ont formées les fonds. Alors, au total, dans une catégorie comme dans l'autre, il y aura une augmentation de l'enveloppe totale. Il n'y aura pas de réduction pour aucun des fonds, et certains verront leurs fonds augmenter. Et ça va se régler le plus rapidement possible.

Le Président (M. Drainville): M. le député de Jonquière.

M. Gaudreault: Oui. Merci, M. le Président. Je veux rassurer le premier ministre que je le talonnerai, lui et son adjointe parlementaire, sur son engagement qu'il vient de nous dire pour s'assurer que les sommes atherissent dans les régions le plus rapidement possible.

Soutien aux initiatives régionales pour accroître la persévérance scolaire

Je veux changer de sujet, bien qu'on aurait pu en parler encore longtemps, des FRIJ. Mais le temps file, et il y a un sujet extrêmement important, c'est la question de la persévérance scolaire. Vous savez, moi, comme j'ai banni le mot «province» de mon langage pour la question nationale, j'ai aboli le mot «décrochage». Alors, j'aime mieux parler de persévérance scolaire. J'aimerais que le premier ministre fasse la même chose que moi, mais enfin c'est un autre débat.

Alors, dans le document de Stratégie d'action jeunesse 2009-2014, le gouvernement affirme sa volonté d'intensifier la persévérance scolaire en mettant sur pied, conjointement avec la FLAC, la Fondation Lucie-et-André-Chagnon, un fonds de 50 millions sur cinq ans pour soutenir les régions afin de soutenir la persévérance scolaire.

Alors, mes questions sont les suivantes. Je vous les donne en cascade, j'aimerais bien avoir les réponses à toutes ces questions. Alors, qui, M. le Président, aura la responsabilité de gérer cette somme? On a appris, par la bouche de la ministre de l'Éducation, à l'étude des crédits, en réponse à mon collègue de Borduas, le 23 avril, donc récemment, que, sur la même question, là, de la lutte pour la persévérance... Elle dit: «On avait songé peut-être à la création d'un OSBL formel. [...]ça n'a pas été retenu parce que justement on veut que ce soit rapide...» Alors, si ce n'est pas un OSBL, ce sera comment? L'argent sera-t-il distribué équitablement en région? En fonction de quels critères? Qui sera imputable de ces montants dans les régions? Parce que, si ça dépend d'un

OSBL, ça change les choses. La ministre nous a dit que non récemment. Elle nous disait que la personne imputable, dans la même étude de crédits, que ce serait le premier ministre. Elle dit à mon collègue de Borduas: «...ça va être auprès du premier ministre que vous allez le faire dans les dossiers jeunesse.» Alors, c'est une citation de la ministre de l'Éducation. L'argent de la fondation sera-t-il dépensé en fonction de critères publics ou sera-t-il dépensé en fonction de critères que la fondation fixera elle-même? Y aura-t-il des bilans publics sur les dépenses et les résultats?

Et dernière question, mais non la moindre: Les sommes investies par les FRIJ, dont nous parlions tout à l'heure, dans la lutte au décrochage, parce que, par exemple, chez nous, au Saguenay—Lac-Saint-Jean, les FRIJ ont investi dans plusieurs projets de lutte au décrochage, donc ces sommes-là investies par les FRIJ seront-elles couvertes par les nouveaux investissements 50-50, là, avec le... Autrement dit, si, au Saguenay—Lac-Saint-Jean, le FRIJ a investi 150 000 \$ pour le Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire, est-ce que, désormais, ce sera le 50 millions sur cinq ans qui couvrira ces sommes-là ou c'est le FRIJ qui sera encore interpellé pour intervenir? C'est très important parce que ça voudrait dire, le cas échéant, que ce ne serait pas de l'argent neuf, comme vient de le dire le premier ministre.

Le Président (M. Drainville): Alors, M. le premier ministre.

M. Charest: Bien, je veux répondre à la dernière question, d'abord en réitérant ou en rappelant que les fonds FRIJ sont autonomes, ils peuvent décider où ils font leurs investissements en vertu d'un certain nombre de critères puis ils en répondent. Ils sont autonomes, ils doivent en être imputables. Et j'espère qu'il ne s'agit pas de substituer un pour l'autre, là, ce ne serait pas une bonne solution, là, ce n'est pas... L'idée derrière ça, ce n'est pas de dire que cette nouvelle initiative là vient remplacer ce que les fonds FRIJ font parce que, là, on n'aura pas avancé. Moi, je veux que tout le monde mette l'épaule à la roue.

● (16 h 20) ●

D'ailleurs, l'idée derrière — allons au fond des choses — l'idée de cette initiative-là, c'est qu'on puisse faire dans chacune des 17 régions du Québec une mobilisation régionale, faire un diagnostic régional parce qu'une région peut vivre une situation très différente d'une autre. Par exemple, dans les régions nordiques où il y a une forte population de premières nations et des Inuits, ils ont, eux, leur réalité qui est très différente d'une région comme Chaudière-Appalaches où il peut y avoir une surchauffe du marché de l'emploi. Il y a des régions où il y a des surchauffes de marché de l'emploi. Une autre qui me vient à l'idée, c'est la région, par exemple, des Basses-Laurentides où il y a beaucoup d'emplois disponibles très rapidement, surtout dans des techniques, puis là la tentation est forte pour un jeune de quitter pour aller occuper sur-le-champ un emploi, alors qu'il devrait finir son... Alors, vous voyez, les réalités peuvent être très, très différentes d'une région à l'autre. C'est pour ça qu'on veut une approche régionale, et c'est ce qu'on fait avec la Fondation Lucie-et-André-Chagnon.

Je tiens à vous dire en passant, même si ce n'est pas le sens de votre question, que, nous, on est très heureux du partenariat avec la fondation, et on voit ça d'un très bon œil. Puis la fondation a le choix d'investir où elle veut son argent. Elle choisit d'investir avec nous, puis ça, c'est une très bonne nouvelle. Puis il faut, je pense, le dire, je pense qu'il faut les remercier parce qu'ils font preuve de beaucoup de générosité. Puis l'investissement que fait la fondation, ce n'est pas un investissement qu'ils font à la place du gouvernement, ça s'ajoute à l'effort que nous faisons. Et, sur le plan social, c'est une initiative que nous voyons d'un très, très bon œil.

Maintenant, il y aura un organisme sans but lucratif de formé qui va gérer cette enveloppe-là. Ils seront redevables puis ils vont faire, dans chacune des régions, des organisations ou des regroupements qui, eux, vont appliquer ou mettre en oeuvre un plan d'intervention sur le plan régional.

Maintenant, j'aimerais aussi vous dire que... Et je suis d'accord avec vous sur la façon dont on doit décrire les enjeux. Moi, ça fait longtemps que j'ai eu l'occasion de toucher à ce dossier-là. Quand j'étais dans une autre vie, j'avais fait une stratégie au niveau fédéral qui s'appelait L'école avant tout, on avait mis 300 millions de dollars là-dedans. C'était en 1990 puis c'était pour tout le Canada, évidemment. Et déjà, à ce moment-là, j'avais eu l'occasion de faire une vaste consultation, puis il faut faire attention aux chiffres. Il y a beaucoup de gens qui jouent sur les chiffres dans cette affaire-là et qui ne rendent pas justice à l'enjeu en nous amenant dans toutes sortes de directions.

Par exemple, il faut parler de persévérance. Puis, quand on parle de décrochage scolaire, pour être très précis, pour les gens qui nous écoutent, on parle d'un programme qui doit être complété dans un délai prescrit par le programme. C'est de ça dont on parle. Quand on va plus loin puis on va voir le taux de diplomation au Québec, incluant le taux de diplomation qui inclut les jeunes qui ont plus de 20 ans, le Québec a un taux de diplomation qui est plus élevé que la moyenne des pays de l'OCDE, un taux de diplomation qui est plus élevé que la moyenne canadienne, plus élevé qu'aux États-Unis. Pourquoi? Parce qu'il y a des jeunes qui décrochent, puis ensuite ils rattrouent, puis ils reviennent. Ça, c'est la réalité. Je sais qu'il y a des gens qui pensent que, ça, ce n'est pas important puis qu'on devrait mettre ça de côté. Mais on ne peut pas mettre du monde de côté comme ça, là, il faut faire attention.

L'autre élément que j'aimerais relever... Il y en a deux autres. En fait, c'est tout ce qu'on met là-dedans. Le gouvernement, là, ce n'est pas juste l'initiative qu'on fait avec la fondation Chagnon qui est sur la table, il y a l'aide additionnelle aux élèves en difficulté qu'on a faite. C'est 500 millions de dollars, ça. Il y a l'ajout d'enseignants, des orthopédagogues, des enseignants ressources, des ressources professionnelles et de soutien. Ça, c'est 92 millions de dollars par année. Il y a la diminution du nombre d'élèves par enseignant à l'éducation préscolaire et au premier cycle du primaire. D'ailleurs, en septembre 2009, dans les classes avec des enfants en difficulté, on va réduire de 20 % le nombre d'élèves en troisième année et en... et dans les milieux défavorisés c'est-à-dire, dans les milieux défavorisés. Et on va le faire de 10 % dans tous les groupes... C'est-u en troisième année?

Une voix: ...

M. Charest: Troisième, quatrième. Et il y a également les programmes d'aide aux devoirs, il y a le soutien aux écoles de rang, il y a le programme Agir autrement au primaire, Agir autrement au secondaire. En fait, c'est 850 millions de dollars par année qui est investi.

Dernière remarque — puis je ne veux pas prendre trop de votre temps, je suis sûr que vous avez d'autres questions — d'expérience, je vous dirais ceci: Les gens à qui on doit parler en premier, c'est les parents. Moi, de toutes mes expériences sur cette question-là de la persévérance scolaire, ce sont les parents qui ont le plus d'influence sur les enfants, qui font foi d'exemple. Et les messages, et le comportement, la façon dont les parents abordent la question des études, c'est fondamental dans la question de la poursuite des études, puis il faut interpeller les parents. Moi, je pense qu'il faut faire appel à la responsabilité des parents et leur rappeler, aux parents, le rôle qu'ils jouent et l'influence qu'ils ont sur leurs enfants. Peu importe la façon dont on choisira de le faire, là, il faut, à mes yeux, être conscients de cela, il faut être capables de se le dire puis il faut être capables de le dire aux parents très directement à quel point ils sont les premiers, eux, responsables de la question des études de leurs propres enfants.

Le Président (M. Drainville): Pour 2 min 20 s, M. le député de Jonquière.

M. Gaudreault: Oui. J'aime beaucoup l'échange que nous avons avec le premier ministre, j'apprécierais encore plus si les réponses étaient encore plus restreintes, plus courtes parce qu'on a beaucoup, beaucoup de dossiers à discuter ensemble. Je viens de comprendre que le ministre vient de contredire la ministre qui nous disait qu'il n'y aurait pas d'OSBL, il y a cinq jours, à mon collègue de Borduas. Alors, s'il y a un OSBL qui sera formé, il sera composé comment, au juste? Est-ce que ce sera un C.A. paritaire avec la fondation? Qui sera imputable? Parce que la ministre nous disait, il y a quelques jours, à mon collègue, que ce serait le premier ministre ici, là, à l'étude des crédits sur la jeunesse, donc OSBL composé de qui? Qui a l'imputabilité en bout de ligne? Rapidement, s'il vous plaît.

Le Président (M. Drainville): M. le premier ministre, il reste 1 min 30 s pour répondre à cette question dans le bloc de l'opposition.

M. Charest: Bien, on va avoir des discussions avec la Fondation Lucie-et-André-Chagnon et on va se former un groupe. Je n'ai pas la structure, je pense que la structure, elle n'est pas décidée. Mais on va le faire de cette façon-là, et c'est la façon la plus pratique, pragmatique de mettre en oeuvre la stratégie. Mais je veux revenir sur cette question-là parce que j'ai l'impression que M. le député de Jonquière, M. le Président, a des réticences à la contribution de la Fondation Lucie-et-André-Chagnon, parce que votre silence, à mes yeux à moi, parle, là. Je me trompe, j'espère. Vous ne vous objectez pas à ce que la Fondation Lucie-et-André-Chagnon fasse cette initiative-là avec le gouvernement?

M. Gaudreault: Je pense qu'on est ici pour que ce soit le premier ministre qui réponde aux questions, et non moi. Mais je veux vous dire, moi, je suis très heureux qu'il y ait plus de mécénat et de philanthropie dans la société québécoise, mais ça n'empêche pas qu'on a des questions à poser sur la reddition de comptes, sur la transparence, sur la fixation des critères. Alors, pour l'instant, je dois dire que je ne suis pas rassuré, là, par les propos du premier ministre à cet égard-là, outre le fait de nous dire qu'il va créer un OSBL.

M. Charest: D'abord, je vais interpréter de votre propos que vous appuyez l'idée que la Fondation Lucie-et-André-Chagnon participe à cette initiative-là avec nous. C'est ce que je vais interpréter de votre propos. Et dites-moi le contraire si ce n'est pas le cas parce que ce ne serait pas à votre avantage de laisser cette impression-là si vous pensez le contraire. Donc...

Le Président (M. Drainville): Le temps s'est écoulé. Si l'opposition souhaite que le premier ministre continue sa réponse — je propose, par exemple, une réponse d'une minute — ce serait prélevé, s'il y a consentement, sur votre bloc, M. le député de Jonquière. Si vous ne donnez pas votre consentement à cette suggestion que je vous fais, à ce moment-là ce sera à M. le premier ministre de décider s'il veut continuer sa réponse, mais, à ce moment-là, ce sera prélevé sur le bloc des ministériels. Si le premier ministre ne le souhaite pas, souhaite s'arrêter là, à ce moment-là il pourra céder la parole à un de ses députés. Alors, est-ce qu'il y a consentement? Il n'y a pas de consentement. Donc, M. le premier ministre, si vous souhaitez continuer votre réponse, ce sera prélevé sur votre bloc à vous, le 20 minutes. Sinon, vous pouvez céder la parole à un de vos députés. C'est comme vous le souhaitez.

M. Charest: Bien, je pense que vous alliez à notre bloc de 20 minutes après ça.

Le Président (M. Drainville): Exact.

M. Charest: Bien, moi, je comprends que l'opposition ne veut pas le prendre sur son temps. Moi, ça ne me fait rien de le prendre sur notre temps parce que je pense que c'est important qu'on puisse donner des éléments de réponse, alors je vais donc...

Le Président (M. Drainville): Très bien. Merci.

● (16 h 30) ●

M. Charest: Le nouvel organisme en question va avoir un plan d'action qui va suivre quatre axes d'intervention, et ce sera accompagné et financé avec ce qui existe déjà sur le terrain afin que... des organisations afin qu'elles puissent être renforcées, qu'elles soutiennent efficacement la mise en oeuvre de projets destinés à la persévérance scolaire avec une priorité accordée aux communautés défavorisées. Il y aura également dans les axes un deuxième axe, c'est celui de sensibiliser les parents, les employeurs, les jeunes et la population en général sur leur rôle dans la réussite éducative et sur l'impact du décrochage.

Ça, à ce que je sache, c'est similaire à ce que la CREPAS a fait dans la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean. Pour

en avoir parlé avec M. Perron brièvement, que je ne connais pas beaucoup, je l'ai rencontré à une ou deux reprises, et pour avoir discuté de cette question-là avec lui, M. le Président, la sensibilisation était, paraît-il, selon M. Perron, qui était un des initiateurs du projet de la CREPAS, un élément important. Et on va également favoriser la mise en place d'un réseau d'échange et de création de connaissances en matière de lutte au décrochage, d'outils d'intervention qui sont efficaces ou qui auront fait leurs preuves en termes d'efficacité auprès des jeunes, de projets pilotes innovateurs et de projets de développement des compétences des intervenants eux-mêmes. Et on va contribuer à l'arrimage de nombreuses autres initiatives existantes, veiller à leur complémentarité et aussi assurer le suivi des résultats obtenus. Il y a toute la question de mesurer les résultats.

Et les négociations sont actuellement en cours avec la fondation pour la création de l'organisme sans but lucratif, ce qui va permettre d'établir les paramètres des partenariats entre l'organisme et les régions, et les critères d'éligibilité, de soutien financier, et le processus d'accompagnement. Tout ça pour vous dire, là, que ça va se faire dans la transparence. Ça ne peut pas se faire autrement, puisque chaque région devra s'approprier sa propre initiative, faire son diagnostic. Je ne vois vraiment pas comment ça ne peut pas être autre chose que transparent. Sinon, ça ne peut pas être efficace puis ça ne peut pas marcher. Merci.

Le Président (M. Drainville): Ça me fait plaisir. Est-ce que je dois comprendre que c'est la députée de Gatineau, maintenant, qui va prendre la parole? Allez-y.

Mme Vallée: Alors, merci, M. le Président. Alors, M. le premier ministre, merci. Je crois que c'est important... Dans un premier temps, c'est un immense plaisir d'être parmi vous cet après-midi puis de pouvoir interagir sur la Stratégie d'action jeunesse. Parce que, vous savez, je suis arrivée en fonction le 15 janvier dernier, et nous avons, malgré ce court laps de temps, réussi à livrer, le 27 mars dernier, la Stratégie d'action jeunesse. Le processus de renouvellement, pour moi, il est important d'être connu par nos intervenants, par les gens qui nous écoutent et surtout par les parlementaires pour éviter — pour éviter — une répétition des remarques et des qualificatifs lancés par le député précédemment, lorsqu'on parle qu'il s'agit d'une stratégie timide, qui... c'est une reconduction de la stratégie, comme s'il s'agissait là d'éléments négatifs. Au contraire, ce serait porter très, très peu d'intérêt et ce serait très triste de considérer que tous ces efforts et tous les éléments, toutes les étapes qui ont mené à la reconduction de la stratégie soient considérés comme étant un effort timide et comme étant un produit fade, sans goût et sans saveur. On est loin d'en être là.

Et je tiens à faire un petit historique de la reconduction de la stratégie avec vous cet après-midi afin que vous saisissiez bien l'ampleur, et l'effort qui a été mis dans ce processus-là, et l'implication non seulement du parti gouvernemental, mais également de toute l'équipe qui est derrière moi cet après-midi. Ces gens-là ainsi que nos partenaires ont travaillé sans arrêt depuis mars 2006. Parce qu'en mars 2006 le premier ministre et mon prédécesseur, qui était alors le député de Hull,

Roch Cholette, ont lancé la Stratégie d'action jeunesse. Suite au lancement de cette Stratégie d'action jeunesse, il y a eu la nomination d'un comité de partenaires. Le comité de partenaires était mis en place afin d'assurer un suivi de cette stratégie, mais également afin de formuler des commentaires quant à la bonification ou l'amélioration de la stratégie qui suivrait. Alors, ce comité de partenaires là a travaillé tout au long de la stratégie 2006-2009.

En 2006, notre collègue ministre de la Famille, qui était alors adjoint parlementaire au premier ministre, a fait une grande tournée de consultation à travers les régions du Québec afin d'avoir le pouls des régions du Québec quant aux mesures qui faisaient leur marque, qui faisaient leurs preuves au sein des communautés jeunes. Par la suite, il y a eu évidemment quatre rencontres visant à faire le bilan de la stratégie mise en place avec le comité des partenaires, mais il y a eu également plus d'une quarantaine de mémoires de nos partenaires qui ont été déposés et analysés par le Secrétariat à la jeunesse. Un des commentaires de ces partenaires-là, c'était qu'on ne pouvait pas passer le bulldozer dans les mesures et recommencer à nouveau parce que, pour la jeunesse, il est important d'avoir des bases solides, des bases claires sur lesquelles on peut se fier. Lorsqu'une mesure fait ses preuves, qu'elle ait été initiée par un gouvernement précédent, mais elle a fait ses preuves, elle est bénéfique, et pourquoi irions-nous couper? Pour changer le nom et s'approprier la création de l'organisme? Ce ne serait pas rendre service aux jeunes du Québec. Alors, les mesures qui ont fait leurs preuves, bien oui, on les a reconduites. Les mesures qui viennent en aide aux jeunes qui vivent des situations difficiles, oui, on les a reconduites.

Et, dans le cadre de ce processus-là, évidemment on a eu la chance, mes prédécesseurs et moi, d'être en contact avec les jeunes, et avec les jeunes qui bénéficient de ces mesures-là, et je dois vous dire qu'il y a des histoires extraordinaires et il y a des réussites extraordinaires sur le terrain. Je pense au jeune Anthony, qui était avec nous lors du lancement de la Stratégie d'action jeunesse, qui bénéficie du programme IDEO 16-17. Je pense également à toute l'équipe de Place aux jeunes qui, à travers le Québec, font des choses extraordinaires afin d'assurer un retour des jeunes dans les régions et afin également d'éviter l'exode des jeunes. Puis je tiens, cet après-midi, à prendre un petit moment pour saluer l'équipe Place aux jeunes Vallée-de-la-Gatineau, Mélanie Marchand qui est à la tête. Ce sont des gens hyperdynamiques qui ont mis en place... Le député de Jonquière, tout à l'heure, soulignait le projet MigrAction, mais, chez nous, il y a le projet Complicité Emploi, qui veille à soutenir des jeunes qui vont aux études et qui reviennent étudier dans la région de la Vallée-de-la-Gatineau.

Alors, tout ça, tous ces témoignages-là nous ont permis de constater l'efficacité des mesures de la Stratégie d'action jeunesse, l'importance de les reconduire, l'importance également d'arriver avec de nouvelles idées. Alors, la stratégie fait état de plusieurs nouvelles idées, des nouveaux projets qui sont mis de l'avant et qui font suite aux demandes des jeunes. Parmi les demandes des jeunes, on retrouve, entre autres — et les demandes des partenaires — on retrouve la création des agents de sensibilisation en milieu environnemental, comme le disait plus tôt M. le premier ministre. On retrouve un

partenariat également avec de nouveaux organismes, dont l'Institut du Nouveau Monde, dont l'action a été saluée par le député de Jonquière, par une motion à l'Assemblée nationale la semaine dernière.

Alors, on a reconnu ce travail-là et on vous a présenté, on a présenté aux citoyens du Québec une stratégie d'action jeunesse qui vise à répondre aux besoins des jeunes dans les régions du Québec et dans les centres urbains, qui vise aussi à reconnaître le travail extraordinaire qui se fait et à mettre en valeur ce travail-là. Alors, lorsqu'on me dit que c'est une stratégie timide, lorsqu'on me dit que c'est une piètre reconduction, je ne trouve pas que c'est juste envers tous ces intervenants qui travaillent d'arrache-pied et qui se sont mobilisés pour vraiment offrir cette stratégie.

Puis la stratégie, au-delà des organismes communautaires, c'est également une grande, grande mobilisation de l'action gouvernementale. Et ça, il ne faut pas l'oublier parce que, la stratégie, il y a le Secrétariat à la jeunesse qui soutient financièrement des mesures, mais il y a tous les autres ministères qui sont impliqués à travers des mesures par et pour les jeunes à travers les différents ministères. Je pense, entre autres... il y a le ministère de la Santé et de la Solidarité...

Une voix: ...

Mme Vallée: ...des Services sociaux — pardon, merci — le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, le ministère des Relations internationales. Bref, il y a une très grande mobilisation, et, à travers ces ministères-là, il y a des hauts fonctionnaires qui ont participé au renouvellement de la Stratégie d'action jeunesse.

Alors, pour moi, c'est important de clarifier les faits, de mettre en lumière tout le processus de renouvellement et également de souligner qu'il y a eu grand nombre de groupes et de partenaires qui ont souligné et qui ont salué la reconduction des mesures. Parce que ces partenaires travaillent directement auprès des jeunes et ont le pouls directement, alors, pour moi, il est important... Et, là-dessus, j'aimerais céder la place, M. le Président... Est-ce qu'il reste quelques minutes?

Le Président (M. Drainville): Ah oui! Il reste 10 minutes.

● (16 h 40) ●

Mme Vallée: Il reste 10 minutes. Alors, je vais laisser les 10 minutes à mes collègues de l'équipe parlementaire pour leur permettre également... leur permettre d'intervenir et d'échanger parce qu'eux aussi ont des questions. Et je vous remercie, chers collègues, d'avoir été si attentifs.

Le Président (M. Drainville): Alors, je crois que c'est le député de Vanier qui va prendre la parole.

M. Huot: Exactement.

Le Président (M. Drainville): Allez-y.

M. Huot: Merci, M. le Président. Très heureux d'être ici aujourd'hui. Je salue les collègues d'en face. Je salue mes collègues et toute l'équipe qui est derrière nous. Peut-être, avant de poser ma question, peut-être

juste, simplement, rendre hommage à ma collègue la députée de Gatineau pour témoigner de toute la passion qu'elle a mise et qu'elle continue à mettre dans ce dossier-là. Sans doute que le premier ministre pourrait en témoigner, mais elle nous parle souvent du dossier jeunesse au caucus et toute la passion qu'elle a, je pense que c'est important de souligner ça.

Programme Qualification des jeunes

Le sujet que je voulais aborder, M. le Président, le premier ministre l'a abordé dans ses remarques préliminaires, c'est le Programme de qualification des jeunes en centre jeunesse. C'est quelque chose qui me tient à cœur, ce dossier-là. Et, dans la stratégie jeunesse, on parle d'accroître le nombre de jeunes des centres jeunesse qui vont bénéficier du Programme de qualification des jeunes, donc ce qu'on appelle le PQJ, afin de réussir leur insertion en emploi, entre autres, et on parle d'offrir une formule intensive aussi du PQJ, notamment aux jeunes contrevenants. Évidemment, tout ça se fait avec une collaboration du milieu, entre autres avec l'Association des centres jeunesse.

Le programme, le PQJ, est né, a commencé en projet pilote dans quelques régions, et on parle évidemment de bonification. Le premier ministre s'est engagé à le faire, à bonifier tout le programme, je vais vouloir l'entendre là-dessus. Et on dit que, bon, le but du programme, bien c'est de prévenir la marginalisation des jeunes clients des centres jeunesse, entre autres au moment où ils vont atteindre leur majorité. On veut donc augmenter leurs chances de s'intégrer progressivement dans la société. C'est fait de plusieurs façons: on encadre leur passage à la vie adulte; on veut intégrer les jeunes au marché de l'emploi; on veut les aider à se développer des réseaux de soutien, ce qui est très important. Et, comme le premier ministre l'a mentionné dans ses remarques préliminaires, entre autres, toute l'importance, pour l'ensemble de la stratégie jeunesse, des partenariats, et le Programme de qualification des jeunes, bien c'est un exemple de partenariat, je pense, des gens dans le milieu de la formation, que ce soient les entreprises, les commissions scolaires, dans le milieu de l'emploi, de l'hébergement, santé et services sociaux, justice.

Donc, moi, je trouve que ce que le premier ministre a dit, c'est... il envoie un signal important au milieu avec ce programme-là. Donc, j'aimerais l'entendre sur toute l'importance qu'il accorde au PQJ et quelle vision il a de ce programme-là pour les prochaines années, s'il vous plaît.

Le Président (M. Drainville): M. le premier ministre, vous avez six bonnes minutes.

M. Charest: Merci, M. le Président. Et je veux remercier le député de Vanier pour sa question et l'intérêt qu'il porte à ce programme-là, qui est un intérêt qui vaut également pour les centres jeunesse du Québec. J'en profite pour en parler, des centres jeunesse, parce qu'on n'a pas souvent l'occasion de dire tout le travail qui se fait dans les centres jeunesse et le dévouement des hommes et des femmes qui travaillent dans les centres jeunesse, et pour plusieurs raisons. Évidemment, ces gens-là travaillent avec des jeunes en difficulté. Il y a des jeunes

qui font l'objet d'un placement en vertu de la DPJ, puis c'est des cas qui sont lourds, souvent des cas qui sont plus difficiles. Il y a des jeunes qui sont placés, d'autres qui ne le sont pas, qui font l'objet de signalements. Mais je ne pourrais pas passer sous silence le dévouement de ces hommes et de ces femmes qui aident ces jeunes-là et leur dire à quel point ils sont appréciés. Et j'espère avoir plusieurs autres occasions de leur rendre hommage parce qu'ils jouent un rôle très important.

Maintenant, on a réalisé, il y a quelques années, qu'il y avait un besoin pour les jeunes qui étaient en centre jeunesse mais qui arrivaient à l'âge adulte et qui, du jour au lendemain, devenaient, aux yeux de la loi, un adulte, mais qui demeuraient la même personne et qui avaient à faire la transition vers une vie autonome, mais qui n'étaient très bien préparés pour ça, d'abord parce qu'ils avaient vécu des problèmes personnels et en plus parce qu'ils avaient fait l'objet, donc, d'une aide de l'État où ils avaient été en centre jeunesse. Et là, bien, soudainement, ils deviennent autonomes sans avoir de réseau, sans non plus avoir de moyens, sans, dans bien des cas, avoir autour d'eux une famille ou même des amis pour pouvoir les soutenir au moment où ils entrent dans la société. Alors, il y a quelques années, on a mis sur pied un projet pilote, à la suggestion des centres jeunesse, qui s'appelle programme Qualification des jeunes. Et il y a eu là-dedans des montants d'investis, des montants modestes, mais l'idée, c'était, dans les projets pilotes, d'identifier ces jeunes-là puis de finalement créer un réseau autour d'eux pour pouvoir les soutenir au moment où ils atteignent l'âge de 18 ans.

Il y a toute la question du nombre d'intervenants par jeune qui est importante dans ce milieu-là. Depuis les dernières années, depuis les six dernières années, on a fait un effort pour réduire le nombre de jeunes par intervenant, parce que les cas étaient devenus plus lourds, puis on a réussi à faire des progrès importants. Dans ce cas-ci, on a voulu que le ratio soit d'un intervenant pour 10 jeunes. Et on a même reconnu que c'était une condition de succès du programme, et on le maintient, ce ratio-là, pour l'avenir.

Maintenant, en 2006-2007, au moment où on l'a lancé, il y a 143 jeunes qui ont participé au programme dans les huit centres jeunesse qui l'offraient, huit sur 16. Et, pour l'année 2008-2009, c'est 548 jeunes différents qui ont bénéficié de ce programme-là, et ça a été un vif succès. En fait, depuis le début de la Stratégie d'action jeunesse, là, qui remonte à 2006-2009, il y a presque 900 jeunes qui ont bénéficié du programme Qualification... on l'appelle Qualification des jeunes, et on y a donc investi des montants importants. 2006-2007 et 2008-2009, c'est plus de 7 millions de dollars qui a été investi là-dedans.

Maintenant, avec la bonification, on fait quoi? D'abord, on va pouvoir rejoindre, par année, presque 700 jeunes par année d'ici 2014. Et nous allons également étendre l'initiative à tous les centres jeunesse du Québec — il y en a 16 — donc, dans chaque centre jeunesse, il y aura un programme Qualification des jeunes qui sera disponible pour ces jeunes-là. C'est 26 millions de dollars qui sera investi sur la durée de la Stratégie d'action jeunesse.

Et donc c'est un magnifique programme, et nous allons le soutenir. Nous allons surtout continuer à remercier les hommes et les femmes qui sont dans les centres jeunesse du Québec. D'ailleurs, samedi qui vient, il y a

un événement à Rimouski, où j'étais l'an dernier, un événement de financement pour les fondations. Parce qu'il y a des centres jeunesse qui ont des fondations, il y en a un qui est dans Bas-du-Fleuve. Et j'encourage les Québécois qui sont sollicités de donner généreusement, et ils ne se tromperont pas parce que ces gens-là font tout ce travail-là dans l'ombre, littéralement, aider les jeunes, dans notre société, qui ont, des fois, des problèmes très graves, qui sont seuls. C'est des jeunes qui sont souvent seuls, et donc ça commande, je pense, un effort particulier de la société québécoise pour leur tendre la main, et ce programme-là le fait de manière magnifique. J'en suis très fier. J'espère que c'est un programme qui va continuer à connaître les succès qu'on a eus dans les dernières années.

Le Président (M. Drainville): Est-ce que le député de Vanier souhaite continuer? Est-ce que ce sera son collègue...

M. Huot: Je vais passer la parole.

Le Président (M. Drainville): Écoutez, il reste 1 min 30 s, on peut le reporter sur le prochain bloc.

M. Huot: Envoyez-le sur l'autre bloc, sur l'autre bloc.

Le Président (M. Drainville): Excellent. Alors, on va maintenant céder la parole au député de Chauveau.

Soutien financier des Auberges du coeur du Québec

M. Deltell: Merci beaucoup, M. le Président. M. le premier ministre, ça me fait plaisir de vous parler directement. Je vous avais dit tout à l'heure: J'ai trois axes. Je vais commencer, si vous le voulez, par le premier. Dans votre Stratégie d'action jeunesse, vous identifiez une mesure particulière qui est soutenir les jeunes en détresse ou ayant des troubles mentaux. Et, dans ces actions-là, vous avez, pour venir à bout à ce projet-là... c'est: «Favoriser l'accessibilité et le déploiement de l'hébergement et offrir des mesures de soutien dans la communauté pour les jeunes de 18 à 25 ans souffrant de troubles mentaux graves.» Donc, on parle d'hébergement.

Il existe, M. le premier ministre... M. le Président — et je suis certain que le premier ministre le sait — un organisme caritatif au Québec depuis 30 ans, les Auberges du coeur. Il y en a 31 au Québec qui sont là et qui offrent ce service d'hébergement spécifiquement pour les jeunes de 12 à 30 ans. La moyenne d'âge, c'est 21 ans, donc exactement dans la cible que le plan de stratégie du gouvernement vise et identifie. Il y a 3 500 jeunes qui passent par là par année, et ce sont des centaines de gens qui y travaillent et qui font une oeuvre caritative bénévole extraordinaire et qui mérite d'être appréciée. Jusqu'à présent, ces groupes-là reçoivent une contribution du ministère de la Santé et des Services sociaux, bon an, mal an, environ 4,5 millions de dollars. Or, voilà que ces organismes-là, qui pourtant sont au coeur de l'objectif poursuivi par la stratégie jeunesse du gouvernement, ne sont pas inscrits dans le plan d'action du gouvernement.

Je me suis entretenu d'ailleurs aujourd'hui avec Mme Gisèle Denoncourt, la coordonnatrice de l'Auberge du coeur de Drummondville et présidente sortante du regroupement et qui s'interroge sur la situation actuelle, pourquoi est-ce qu'on ne retrouve pas son organisme et ces organismes dans la stratégie, quels sont les motifs derrière ça, et elle m'a envoyé d'ailleurs un courriel lors de la période de questions où on dit: «On veut une rencontre avec le bureau du premier ministre pour pouvoir lui expliquer plus spécifiquement ce que l'on fait et ce qu'on ferait si on était inclus dans la stratégie.»

Donc, deux questions, M. le premier ministre, sur cet axe-là, M. le Président: Est-ce que le premier ministre s'engage à rencontrer les gens des Auberges du coeur? Et est-ce qu'il entend les inclure dans la stratégie?
● (16 h 50) ●

Le Président (M. Drainville): M. le premier ministre.

M. Charest: J'ai déjà eu l'occasion de rencontrer les représentants des Auberges du coeur. En fait, c'est M. Jean Doré, à l'époque, qui avait sollicité une rencontre à l'époque, et j'avais eu l'occasion de le rencontrer. Et merci de m'offrir l'occasion de situer les actions du gouvernement sur toute cette question. D'abord, j'aimerais revenir sur la grande question de l'itinérance, qui concerne tous les Québécois. Vous savez qu'il y a une commission parlementaire qui a oeuvré sur cette question-là, qu'ils sont à l'étape de la rédaction de leur rapport à l'heure même et donc que toute cette question-là sera abordée dans ce rapport que nous remettra la Commission des affaires sociales suite aux consultations qu'ils ont tenues à travers tout le Québec. Donc, c'est un sujet qui fait l'objet, en ce moment, d'un travail par les parlementaires d'une commission parlementaire.

Maintenant, au niveau des ressources financières, depuis les dernières années, on y a consacré plus de ressources. Le financement des organismes d'hébergement communautaire jeunesse, ceux qui sont membres et non membres du regroupement, a augmenté de 43 % entre 2002-2003, à plus de... alors que c'était à 9,7 millions de dollars, à plus de 15 millions de dollars pour l'année 2008-2009. Alors, sur la période, donc, il y a eu une augmentation de 43 % des ressources financières. Dans le cas particulier des Auberges du coeur, l'augmentation a été de 37 % sur la même période, soit de 7,5 millions de dollars de financement en 2002-2003 à 10 millions de dollars en 2008-2009. Alors, il y a eu un effort supplémentaire de fait, et je pense que la meilleure façon, maintenant, de procéder pour la suite des choses, c'est de travailler avec la commission parlementaire qui va remettre son rapport, et qui le feront je ne sais pas à quel moment, je ne sais pas...

Une voix: ...

M. Charest: Oui, prévu dans les prochaines semaines. Mme la députée de Gatineau me dit que c'est prévu dans les prochaines semaines, et ça nous permettra, à ce moment-là, de faire le point sur la question des ressources financières qui sont consacrées à l'hébergement, incluant pour les Auberges du coeur.

M. Deltell: Peut-être, M. le Président, peut-être de façon...

Le Président (M. Drainville): M. le député de Chauveau.

M. Deltell: ...plus précise, est-ce que le... Je reviens aux deux questions que posait Mme Denoncourt: Est-ce que le premier ministre s'engage à rencontrer les gens? Et, dans un deuxième temps, pourquoi précisément les Auberges du coeur ne font pas partie de la stratégie? C'est ça, leurs demandes.

M. Charest: Bien, c'est qu'il y a des ressources financières additionnelles qui ont été consacrées sans qu'ils fassent nécessairement nommément, là, partie de la stratégie. Je pense que la meilleure chose à faire pour la suite, là, c'est de permettre à la commission parlementaire de déposer son rapport, puis, à partir de là, on verra les actions qu'on va entreprendre.

M. Deltell: O.K.

Le Président (M. Drainville): M. le député de Chauveau, il vous reste autour de cinq minutes.

M. Deltell: Merci, M. le Président. Alors, je vois l'ouverture du premier ministre et je la salue.

Stratégie de prévention du suicide chez les jeunes

J'aimerais maintenant aborder avec vous un sujet qui nous touche tous et qui est extrêmement délicat, et c'est le suicide chez les jeunes. D'ailleurs, à cet effet, M. le Président, peut-être que le premier ministre s'en souviendra, en 2002 j'avais réalisé un reportage dans lequel le premier ministre, qui était, à l'époque, chef de l'opposition, avait participé, tout comme d'ailleurs le premier ministre Landry et Mario Dumont, où justement on voyait qu'il y avait consensus là-dessus. Et c'est un sujet qui, évidemment, nous rejoint tous et qui nous touche tous, on connaît tous quelqu'un, un proche dans la famille ou des amis, qui a été touché par cette situation-là.

On voit donc que, dans la Stratégie d'action jeunesse, le premier ministre et le gouvernement en font un élément important en disant qu'il faut «repérer les jeunes présentant un risque suicidaire et faciliter leur demande d'aide par des réseaux de sentinelles [et] assurer le maintien des équipes multidisciplinaires de deuxième niveau en santé mentale et en prévention du suicide dans tous les centres jeunesse». Donc, on voit que l'intention, l'ambition du gouvernement dans sa stratégie d'action est de prendre vraiment le taureau par les cornes et d'attaquer de front ce problème qui nous touche tous, soit le suicide chez les jeunes.

Maintenant, la question que je pose au premier ministre, c'est la suivante: Quelles sont les ressources qui vont être dégagées, financières, par rapport à ça? On sait que c'est le ministère de la Santé qui est maître d'oeuvre dans le domaine, on en convient, mais est-ce qu'il y a des ressources supplémentaires, des argents supplémentaires qui seront investis, du personnel supplémentaire?

Et il faut rappeler également, M. le Président, que, l'année dernière, le Protecteur du citoyen, dans son 38e rapport annuel, disait qu'il fallait faire extrêmement attention dans les programmes actuels, qui n'offrent pas

les garanties suffisantes de qualité des services aux usagers lorsqu'il est question de santé mentale, que le manque de continuité des interventions et du traitement, et des irrégularités au plan du consentement à l'évaluation psychiatrique, et des délais d'attente qui se prolongent au détriment du rétablissement de la personne constituent des handicaps majeurs. Donc, il faut en être conscient.

De même que, dans le Plan d'action en santé mentale, en 2008, on faisait état de situations malheureuses, entre autres d'une jeune femme qui avait fait une tentative de suicide et qui avait été mise sur une liste d'attente, et ça avait pris deux ans. Et ça, bien c'est le ministère de la Santé qui nous fait état de ça dans son plan d'action.

Et aussi de l'*Avis scientifique sur la prévention du suicide chez les jeunes*, publié par l'Institut national de santé publique, qui dit qu'il faut faire attention... Évidemment, il y a rien de facile là-dedans, mais que, souvent, des programmes de sensibilisation chez certains groupes de jeunes, en particulier chez les jeunes qui avaient fait une tentative de suicide, eh bien ces programmes-là, de prévention, ont un effet négatif. Et ça, c'est l'Institut national de santé publique qui conclut à cette affirmation-là.

Donc, M. le Président, on est tous conscients que le suicide chez les jeunes, c'est un problème majeur, qu'il y a des pas qui ont été faits, qu'il y a des améliorations qui ont été faites et que le gouvernement a dans sa mire une action concrète là-dessus. Maintenant, j'aimerais entendre du premier ministre les explications, les engagements financiers et est-ce qu'il est conscient aussi que ça peut représenter... comment il l'évalue, comment il évalue sa stratégie par rapport aux recommandations qui ont été faites par le Protecteur et par l'Institut national de recherche scientifique.

Le Président (M. Drainville): M. le premier ministre, il reste 2 min 30 s au bloc.

M. Charest: Merci. Je souris, M. le Président, parce que je soupçonnais que vous alliez me dire: J'ai 2 min 30 s, puis la question que pose le député de Chauveau, c'est très large, sur un sujet qui est très sérieux, grave, un sujet qui est grave aussi et que nous prenons très au sérieux depuis plusieurs années. D'ailleurs, c'est une tragédie dans notre société à nous, au Québec, qu'il y ait un si haut taux de suicide, qu'il soit aussi élevé chez les jeunes. Ça a baissé dans les dernières années. Alors, il faut pouvoir le reconnaître, ça veut dire qu'il y a des gestes, en tout cas, qui sont posés, qui nous permettent d'infléchir la tendance. Ça affecte majoritairement des hommes, des hommes assez jeunes, en passant, et c'est donc une des particularités de ce triste phénomène.

Nous, on a mis sur pied, à travers les stratégies d'action jeunesse, une initiative qui a eu des effets positifs, celui des sentinelles. C'est un système qu'on a développé avec les écoles, mais également dans les centres jeunesse, qui permet de former des jeunes qui, eux, peuvent identifier d'autres jeunes à risque, et ça nous permet une intervention précoce, une intervention plus rapide pour venir en aide à ces personnes-là. La formule des sentinelles a eu un impact positif, à marché, je pense, a assez bien marché. J'ai noté votre remarque au sujet de certaines initiatives qui peuvent même avoir

l'effet contraire. Je ne sais pas de quels cas particuliers vous parlez, mais ça vaut la peine de vérifier ces cas. Nous autres, on n'est pas... on va... Et je pense qu'il faut vérifier l'effet des initiatives. Il y en a dans ma région à moi, de l'Estrie, que je connais qui sont là, en place depuis longtemps. Il y a une fondation, qui s'appelle la Fondation Jevi, qui a bien fonctionné au niveau du système du réseau scolaire. Et, dans le fond, on s'est inspiré un peu de ce type d'initiative là pour faire les initiatives comme les sentinelles, et c'est là-dessus qu'on va concentrer beaucoup d'efforts.

Maintenant, en psychiatrie, au Québec, il y a des pénuries de médecins. Il y en a depuis très longtemps, en fait, en psychiatrie à travers le Québec. Il y en a ailleurs dans le monde aussi, c'est une pratique qui est en pénurie, et on fait tout ce qui est possible pour que chaque personne puisse recevoir des soins le plus rapidement possible. Vous n'êtes pas sans savoir que, pendant très longtemps, au Québec, tout le secteur de la santé mentale a été le parent pauvre du système de soins de santé au Québec.

Le Président (M. Drainville): M. le premier ministre, je suis désolé de vous interrompre sur un sujet aussi important, mais, si vous souhaitez continuer votre réponse, le temps sera prélevé sur le bloc de 20 minutes que le gouvernement aura maintenant. Donc, s'il y a consentement... Ça va? Excusez-moi.

● (17 heures) ●

M. Charest: Oui. Je vais compléter pour dire qu'on a été sensibles, dès notre élection, il y a six ans, au fait que le système de soins de santé a eu comme parent pauvre tout le secteur de la santé mentale. Alors, on a fait des réinvestissements, on continue à en faire et on va aussi rapidement que possible. Mais c'est un gros défi.

Il y a une chose dont je pense qu'on doit se réjouir, puis je le dis bien humblement pas parce que... pas plus parce que c'est mon gouvernement, mais, au Québec, généralement, il y a beaucoup moins de tabous sur les questions de santé mentale qu'il y a 10, ou 15, ou 20 ans, ce qui est une très bonne chose, très, très bonne chose. Je ne dis pas qu'il n'y a pas encore des tabous, il y en a encore trop. Mais, au moins, on en parle plus puis on est capables d'en parler plus ouvertement qu'on le faisait autrefois. Et ça, il faut continuer ce mouvement-là, il faut continuer à encourager une plus large discussion, un dialogue public sur les questions de santé mentale parce que c'est une très bonne façon de permettre à ceux qui sont affectés de pouvoir obtenir les soins dont ils ont besoin et de faire appel aux soins dont ils ont besoin.

Il y a un problème d'isolement chez plusieurs personnes qui sont malheureusement atteintes de maladie mentale dans certains cas, et, dans le cas du suicide, hein, c'est des cas, souvent, de dépression, profonde dépression, puis il faut aider ces gens-là à pouvoir s'exprimer puis à demander de l'aide. Ça paraît simple le dire, mais on a tous connu des gens qui sont près de nous, des familles, dans notre milieu de travail, qui ont connu des périodes où ils ont été très malades. Et, quand on a connu ça, quand ça nous est arrivé près de nous, je peux vous dire que ça nous rend très, très sensibles aux drames que vivent ces gens-là. Alors, on va travailler beaucoup en ce sens-là, mais je reviens sur les sentinelles pour vous dire que ça, ça a été une initiative qui a bien marché.

Le Président (M. Drainville): Merci, M. le premier ministre. Je vais maintenant reconnaître le député de Laval-des-Rapides.

M. Paquet: Merci beaucoup, M. le Président. Alors, permettez-moi d'abord de saluer bien sûr, M. le premier ministre, l'ensemble des collègues du côté ministériel, du côté de l'opposition pour un sujet qui est important. Puis on voit qu'il concerne l'ensemble des parlementaires, on est tous intéressés par les enjeux dont nous discutons. Et on parle souvent du contexte économique actuel bien sûr, mais, au-delà même de ce contexte-là, un des éléments, c'est qu'on sait il y aura aussi 700 000 postes à combler d'ici 2011. Donc, un bon côté de cela en même temps, c'est que ça montre qu'il y a de la place, il y a de la place pour tous les jeunes. Et il faut que les jeunes sachent que cette place-là est là, et que c'est une place qu'ils peuvent tailler à leur mesure, et que c'est une place... Et, quand je parle de leur mesure, c'est une mesure qu'ils peuvent voir grand, ils peuvent avoir des ambitions. Ils peuvent voir grand, et on sait qu'ils peuvent beaucoup.

Mais tout le monde, tous les jeunes ne passent pas par le même cheminement, par le même chemin. Tout le monde n'a pas les mêmes expériences, et on n'emprunte pas, donc, tous le même chemin. Mais ce qu'il est important de savoir, ce qu'il faut que tous les jeunes sachent, peu importe le chemin qu'ils prennent, leur parcours de vie, c'est qu'ils peuvent compter sur le gouvernement, qu'ils peuvent compter sur des partenaires, hein, des partenaires qu'on a l'occasion comme députés... Un des plus grands privilèges qu'on a comme députés, je pense que tout le monde va s'entendre unanimement là-dessus, je le suppose, là, on a le privilège de voir le travail de ces partenaires-là et de les appuyer tout au long de l'année. Et qu'on pense, par exemple... Moi, j'ai l'occasion, à Laval, notamment, de voir, dans mon comté, la Table jeunesse du Marigot, qui regroupe l'ensemble des partenaires, et je pourrais témoigner et je pourrais en parler pendant des heures. Je ne le ferai pas, mais je veux quand même juste mentionner rapidement le travail que font les organismes communautaires. Je pense aussi au Forum jeunesse de Laval. Je voudrais saluer d'ailleurs son président, Jimmy Ung, et la directrice générale, Rebecca Langevin, à Laval, qui font un très, très beau travail, et toute l'équipe, là, qu'ils mobilisent. Je pense à la Maison des jeunes du Marigot. Je pense aussi aux organismes communautaires. Je pense à Diapason-Jeunesse, qui travaille beaucoup pour la persévérance scolaire, avec qui on a un beau projet sur lequel nous travaillons ensemble.

Je pense aux écoles aussi, qu'il ne faut pas oublier de mentionner. Parce qu'il y a des belles initiatives qui viennent du milieu scolaire, et je pourrais parler de l'exemple à l'école Mont-de-La Salle, là, où il y a des belles initiatives sur lesquelles on va travailler. Je pense à... J'ai investi dans des actions pour justement encourager les jeunes, développer l'estime de soi et la confiance en eux et qui font une différence importante. Et je pense à la commission scolaire de Laval aussi qui est un partenaire, et je sais qu'on travaille ensemble dans ces dossiers-là.

Réseau des carrefours jeunesse-emploi

Mais un autre partenaire que j'aimerais mentionner, qui joue un rôle clé, c'est aussi le Réseau des carrefours jeunesse-emploi, et le carrefour jeunesse-emploi de Laval en particulier. Et permettez-moi de saluer la directrice générale du Carrefour jeunesse-emploi de Laval, Mme Monique Sauvé, et son équipe, à Laval, avec lesquelles j'ai l'occasion de travailler étroitement depuis six ans mais qui... En l'occurrence, aussi, Mme Sauvé est la présidente du Réseau des carrefours jeunesse-emploi.

Et, tout à l'heure, on parlait... tout à l'heure, le député de Jonquière faisait référence... oui, mais il semble qu'il y a une continuité qui se fait un peu dans le programme, dans la stratégie actuelle. Mais, quand on parle de continuité, on pense sur lequel on peut bâtir plus loin, et un exemple... Et je le sais que j'ai entendu souvent le premier ministre, d'ailleurs, reconnaître que l'idée du carrefour jeunesse-emploi, à l'origine, venait de M. Parizeau. Et, à chaque fois... j'ai entendu à plusieurs reprises, depuis six ans, le premier ministre mentionner, dire: L'idée originale venait de là, et c'était une bonne idée. C'est ça avoir de l'intégrité intellectuelle, c'est de reconnaître les bons coups qui se font. Mais, de cette idée-là originale, du travail qui a été amorcé de façon non partisane, bien le premier ministre et le gouvernement est allé plus loin, a continué à développer. On a bâti quelque chose de solide et on a été accompagnateurs et des partenaires comme gouvernement, on a reconnu le rôle important que jouent, ont joué, que jouent et que peuvent jouer encore les carrefours jeunesse-emploi. Qu'on parle de programmes comme IDEO, Place aux jeunes, Jeunes en action, les programmes de mentorat, puis j'en passe, ce sont toutes des actions qui permettent de voir comment les jeunes sont au coeur du développement économique, au coeur du développement social dans chacune des régions du Québec. Donc, c'est véritablement une porte d'entrée pour les jeunes qui est importante, qu'il ne faut pas minimiser.

Alors, j'aimerais que le premier ministre nous parle de comment s'inscrit le rôle des carrefours jeunesse-emploi dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014.

Le Président (M. Drainville): M. le premier ministre.

M. Charest: Merci. Et vous ne serez pas étonnés de m'entendre dire mon admiration pour les carrefours jeunesse-emploi, moi, je suis un de ceux qui croient profondément dans les carrefours jeunesse. Je vous avais mentionné, au tout début de mes remarques, que, dans une autre vie, j'avais été le ministre d'État à la Jeunesse dans le gouvernement fédéral. Puis j'ai été dans ce ministère-là de 1986 à 1990, puis on avait formulé une grande stratégie jeunesse, on avait formulé un projet. Ça n'a pas abouti dans le grand projet que j'avais préparé. On avait fait une initiative sur la poursuite des études puis une autre qui touchait... avec deux partenariats avec des provinces, le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve-et-Labrador. Mais tout ça m'avait sensibilisé à un certain nombre de réalités, sur la question de la poursuite des études, par exemple, le rôle

des parents, sur le fait que c'était souvent attribuable à un milieu de vie si un jeune... la décision d'un jeune de rester aux études.

Mais aussi un autre enjeu qui déjà, à ce moment-là, était très clair, c'est le fait que, dans les mesures que nous mettons sur pied, il y a un trou pour les jeunes qui ont entre 16 et 18 ans. La loi prévoit, par exemple, qu'un jeune doit rester à l'école jusqu'à l'âge de 16 ans, ou un jeune reçoit de l'aide de l'État s'il a des problèmes particuliers, ou il a accès à l'assurance-emploi, je pense, à partir de l'âge de 16 ans, un jeune, une personne peut avoir accès à l'assurance-emploi, ou l'aide sociale à partir de 18 ans. Mais il y a un trou entre 16 et 18 ans. On y reviendra, je pense, parce qu'on veut parler du programme IDEO 16-17.

Mais les carrefours jeunesse-emploi, j'en parle pour la raison suivante, c'est l'endroit où ces jeunes-là peuvent aller. Il n'y en a pas beaucoup d'autres. Ces jeunes-là peuvent aller dans les carrefours jeunesse-emploi puis ils vont trouver là des personnes qui vont pouvoir leur donner un coup de main, mais qui vont le faire non pas en fonction d'un programme, mais en fonction de leurs besoins. Parce que le grand défi, M. le Président, pour venir en aide aux jeunes, c'est d'abord reconnaître que les jeunes, ce n'est pas un groupe homogène, qu'ils sont très... Évidemment, c'est peut-être une évidence de le dire, mais ils sont très différents les uns des autres, et, nous, avec toutes les bonnes intentions que nous avons puis les règles d'imputabilité, on fait des programmes. Mais les programmes, là, ce n'est pas toujours fait sur mesure pour chaque jeune. Il faut, en d'autres mots, aller au point de rendre nos programmes assez souples pour les adapter aux jeunes, puis c'est le pont que nous offrent les carrefours jeunesse-emploi. Dans le fond, la mission qu'ils remplissent, là, c'est de tout mettre en oeuvre, de trouver pour ces jeunes-là des formes d'aide qui vont être adaptées à leurs besoins.

Et, M. le député de Laval-des-Rapides l'a mentionné, moi, ça me fait plaisir de le dire, c'est un gouvernement précédent qui a mis sur pied les carrefours jeunesse-emploi. Bravo! Parce que les carrefours jeunesse ne font pas l'objet d'un commerce partisan, au contraire. Et j'insiste pour le dire parce que je voudrais toujours que, peu importent les circonstances, que les carrefours se sentent totalement à l'aise dans le travail qu'ils font, peu importe qui sera le gouvernement du Québec.

Alors, on travaille beaucoup avec eux. On a travaillé sur un certain nombre de programmes. Le programme d'entrepreneuriat, il y a des agents de sensibilisation en entrepreneuriat qui sont dans les carrefours jeunesse-emploi. Puis il y a des jeunes évidemment, d'autres animateurs qui s'occupent des jeunes qui ont des difficultés d'apprentissage ou d'autres types de difficultés. Alors, tout ça est au même endroit puis à la même adresse.

● (17 h 10) ●

Le député de Laval-des-Rapides aura la chance d'avoir Monique Sauvé dans son comté, qui dirige le carrefour jeunesse-emploi puis qui est la présidente du regroupement. Son prédécesseur, Richard Desjardins, avec qui on a eu le plaisir de travailler puis qui a travaillé avec le gouvernement précédent aussi, j'aimerais lui rendre hommage aussi parce qu'il a été un très

bon leader, un leader très, très, très important dans la défense des carrefours jeunesse-emploi.

Alors, on va continuer à travailler avec les carrefours jeunesse, et surtout pour venir en aide aux jeunes entre 16 et 18 ans. Moi, à mes yeux à moi, c'est un groupe à qui il faut donner une attention particulière. Compte tenu du moment de leur vie où ils sont entre l'adolescence et l'âge adulte, là, je pense qu'il y a là une période où il faut absolument leur trouver un endroit et des ressources qui peuvent leur venir en aide lorsqu'ils ont des problèmes particuliers.

Le Président (M. Drainville): Je vais reconnaître le député de Laurier-Dorion pour un petit peu moins de neuf minutes.

M. Sklavounos: Merci, M. le Président. Permettez-moi d'abord de vous saluer, saluer le premier ministre, tous les collègues parlementaires, les membres du cabinet du premier ministre ainsi que les gens du ministère qui sont ici aujourd'hui.

M. le Président, ce gouvernement déploie énormément de moyens pour la jeunesse du Québec. C'est d'ailleurs pour cette raison-là que le premier ministre, comme a été mentionné, a décidé de retenir, se réserver ces dossiers jeunesse pour pouvoir leur consacrer toute la détermination qui le caractérise. Il a d'ailleurs lui-même lancé en 2006 la Stratégie d'action jeunesse, tel qu'a été mentionné, qui a récemment été renouvelée.

Maintenant, M. le Président, vous n'êtes pas sans savoir que le dossier de la persévérance scolaire occupe beaucoup de place dans les médias et dans les préoccupations des Québécois. D'ailleurs, je crois, le rapport Ménard a déjà été mentionné, il y a beaucoup de travail qui a été fait à ce niveau-là. Et on peut remarquer, dans ces travaux-là et dans d'autres travaux importants qui ont été menés, que ce n'est pas tous les jeunes qui ont eu la chance d'être bien entourés, encadrés et soutenus vers leur persévérance scolaire. Certaines clientèles sont plus délicates. Dans certains coins, c'est plus difficile, il y a des difficultés culturelles parfois qui viennent exacerber les problèmes qui existent déjà.

Programme IDEO 16-17

Lors de la consultation, M. le Président, qui a abouti à la mise en oeuvre de la Stratégie d'action jeunesse 2006-2009, il y a certaines préoccupations qui avaient été soulevées. Une de ces préoccupations était le besoin pour des services offerts à des jeunes de 16 à 17 ans. Et le premier ministre vient de mentionner cette période, qui est un petit peu... qui est importante, entre la jeunesse et la vie adulte. Durant cette période-là, l'école n'est plus obligatoire, mais ces jeunes-là sont souvent pas admissibles à des programmes qui sont réservés pour des adultes et pour lesquels on doit avoir 18 ans. C'est dans cet objectif que le gouvernement, dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse 2006-2009, s'était engagé à développer la mesure IDEO 16-17, qui a déjà été mentionnée aujourd'hui. Pour ceux qui ne connaissent pas ce programme, M. le Président, c'est un programme mis sur pied par le carrefour jeunesse-emploi, par Jeunes

en action, qui vise à éviter le décrochage scolaire ou, dans l'alternative où ce n'est pas possible, de pouvoir orienter les jeunes vers des emplois qui sont stables et rémunérateurs.

Moi, j'ai eu des personnes qui m'ont parlé personnellement de certaines belles réussites de ce programme IDEO 16-17. Je crois qu'un des éléments qui est important à mentionner, c'est ce lien direct et privilégié qui est créé entre le jeune et ces intervenants. J'aimerais, dans le temps qu'il reste, si le premier ministre, maintenant que nous sommes au terme de la Stratégie d'action jeunesse 2006-2009, pourrait nous faire un bilan de la mesure IDEO 16-17 en termes de participation des jeunes, ressources qui ont été allouées en termes d'intervenants et ces petites histoires de réussite, parfois, qui font du bien à entendre.

Le Président (M. Drainville): M. le premier ministre, vous avez un bon cinq minutes.

M. Charest: Merci. La première édition du programme IDEO 16-17 est arrivée avec la stratégie jeunesse de 2006-2009, puis elle a été adoptée suite aux consultations. Entre autres, les carrefours jeunesse-emploi eux-mêmes avaient proposé cette mesure-là parce que leur expérience leur avait amené à conclure qu'il y avait ce trou, qu'il y avait ce besoin pour les jeunes qui venaient frapper à leur porte. Ils ont donc proposé au gouvernement ce programme-là, qui s'appelle IDEO, justement, 16-17. Et d'autres personnes dans la consultation ont soulevé cette question-là également, alors on l'a mis sur pied, on l'a commencé, donc, en 2006-2007. Depuis ce temps-là, il y a 3 800 jeunes qui ont pu bénéficier du programme.

La logique du programme est axée vraiment sur une logique de prévention et vraiment de tout mettre en oeuvre pour prévenir, par exemple, le décrochage et d'encourager un jeune de rester aux études. Mais c'est aussi un programme qui est très axé sur la réalité. Il y a des jeunes qui ne veulent pas rester aux études, puis il faut respecter ce choix. Ce n'est pas de gaieté de coeur, mais, si un jeune, lui, il décide qu'il ne reste pas aux études, il faut regarder les autres alternatives. Il faut donc lui venir en aide tout en espérant qu'il retourne aux études. Alors, dans ce cas-là, on offre une expérience du marché du travail, de formation, de mentorat, et ça a un effet assez important. D'ailleurs, 60 % des participants... Je vais vous donner une idée, là, pour la dernière année, pour l'année financière 2008-2009, il y a 160 intervenants qui travaillaient là-dessus — ça, c'est déployé à travers les carrefours jeunesse-emploi — 160 personnes, donc, qui sont dans ce programme-là, ils ont rejoint 2 600 jeunes en cours d'année 2008-2009, et il y en a 60 % des participants à la mesure qui sont demeurés aux études ou ont effectué un retour sur les bancs d'école après avoir décroché. Alors, c'est un bon score. C'est un bon score, 60 %. Parce qu'il faut savoir avec qui on travaille au départ, on travaille au départ avec un jeune qui est en difficulté, pas l'ensemble des jeunes, là. Alors, quand on fait un score de 60 %, je peux vous dire d'expérience, avec ce type de groupe là au point de départ, c'est un très beau succès.

Et donc on vise vraiment à outiller puis à accompagner des jeunes qui éprouvent des difficultés

dans leur intégration, qui peut être à la fois sociale, professionnelle, ou dans leur cheminement scolaire. C'est déployé à travers les carrefours jeunesse, à travers tout le Québec, et son mode d'intervention est fait avec tous les partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux aussi. Ils sont capables de faire appel à plusieurs ressources pour adapter l'intervention aux besoins spécifiques d'un jeune. Par exemple, là, pour le dire, il y a des jeunes qui ont des problèmes de poursuite des études parce qu'ils ont un problème d'alcool, de toxicomanie. Peut-être qu'ils ont été victimes d'abus aussi, ça peut arriver. Puis ça arrive, malheureusement. Alors, il faut être capable de reconnaître la situation de chaque jeune puis, au lieu d'essayer de l'adapter au programme, donc adapter son intervention à ce que jeune-là vit. Puis IDEO 16-17, ce que ça fait, c'est que ça permet d'identifier le besoin puis ça permet à l'intervenant — puis il y en a 160 — de diriger ce jeune-là à l'endroit où il doit aller pour pouvoir avoir un coup de main.

Et je reviens aux chiffres que je vous donnais tantôt, parce que vous me demandiez un peu comment ça s'est réglé, il y a... de tous les jeunes qui sont là, il y en a beaucoup qui ont été maintenus en formation. J'en compte — on dit depuis sa mise en place, j'imagine que c'est ceux qui sont entrés directement dans le programme — 2 036 qui ont été maintenus en formation, 1 031 intégrés à un emploi, 459 sont retournés à l'école, puis 317 ont entrepris une démarche de rétablissement personnel. Mais il faut faire attention à ces chiffres-là parce que, là, on me donne des chiffres sur une période... Je ne suis pas sûr que ça reflète le nombre de jeunes qui sont rejoints. En fait, je suis convaincu que ce n'est pas tout à fait la même chose. Mais, cela étant dit, c'est un très, très beau programme. Et mon souhait, c'est qu'il puisse continuer encore pour plusieurs années.

Le Président (M. Drainville): En conclusion, M. le député de Laurier-Dorion. Il reste moins d'une minute. Sinon, on peut le reporter... M. le député de Robert-Baldwin, est-ce qu'on peut reporter ça au dernier bloc? Je vous reconnaitrai à ce moment-là si ça vous va. Très bien. Merci.

Alors, de retour au député de Jonquière pour le dernier bloc de l'opposition officielle. Là, juste pour que les règles du jeu soient bien claires, 18 minutes — ça, ça inclut le temps que vous n'aviez pas utilisé tout à l'heure — et il restera à la partie gouvernementale huit minutes, donc cinq minutes plus les petits bouts qu'on a grappillés, là, et qu'on ajoutera pour la conclusion. Donc, M. le député de Jonquière.

M. Gaudreault: Merci, M. le Président. On voit que vous avez gardé votre déformation professionnelle d'animateur ou de journaliste.

Le Président (M. Drainville): On essaie.

M. Gaudreault: Alors, je voulais, avant d'aller plus loin, là, simplement revenir sur la question de l'intervention de la Fondation Lucie-et-André-Chagnon dans la question de la persévérance scolaire. Évidemment, tout le monde a compris ici, là, que je suis d'accord, nous sommes d'accord pour le versement de sommes d'une organisation philanthropique dans des

objectifs sociaux qui sont tout à fait louables comme la persévérance scolaire, mais ce qui nous intéresse... Et je pense qu'on est dans une période dans notre vie collective où c'est le moment de fixer ces règles-là parce qu'on voit que des fondations comme celle qui nous intéresse ici interviennent de plus en plus dans la gestion ou dans ce type de projet là. Alors, je pense que ce qu'il faut être sûrs, c'est de voir comment la part du gouvernement est gérée dans la transparence, qui va décider des actions gouvernementales, et c'est ce que je veux savoir. Je dois dire que les réponses du premier ministre tout à l'heure ne m'ont pas totalement rassuré. La seule chose qu'on a apprise, c'est qu'il a contredit la ministre de l'Éducation sur la création d'un OSBL pour gérer ces sommes-là. En tout cas, au moins, là, c'est clair en date d'aujourd'hui.

● (17 h 20) ●

Mais ce sur quoi je veux intervenir particulièrement, toujours dans la Stratégie d'action jeunesse... Et on a entendu les collègues parler des carrefours jeunesse-emploi entre autres, mais il y a deux choses. Dans la Stratégie d'action jeunesse, il y a deux missions ou deux visions, deux objectifs qui m'intéressent à ce moment-ci, celle sur l'entrepreneuriat et celle sur l'international.

Embauche d'agents de sensibilisation à l'entrepreneuriat jeunesse

Celle pour l'entrepreneuriat, on a vu qu'il y a des nouveaux investissements qui ont été annoncés qui se traduiront par six postes de nouveaux agents en sensibilisation à l'entrepreneuriat jeunesse. Donc, il y a 110 CJE à travers le Québec, il y a présentement 93 agents de sensibilisation. Donc, plus six, on passera à 99. Moi, j'aimerais savoir pourquoi... ou est-ce que le premier ministre a l'intention de bonifier l'ensemble du réseau des agents de sensibilisation en entrepreneuriat jeunesse durant les cinq prochaines années de la Stratégie d'action jeunesse pour faire en sorte que chaque CJE à travers le Québec... notamment ceux de Montréal, pour que chaque arrondissement ait un agent de sensibilisation en entrepreneuriat jeunesse.

Volet international de la Stratégie d'action jeunesse

Deuxième question, sur l'international, M. le Président. Le premier ministre nous a parlé tout à l'heure, dans ses remarques préliminaires, de l'importance que les jeunes aillent vivre des expériences à l'étranger, et j'en suis, et j'ai eu l'occasion, la chance de vivre ce type d'expérience là, étant moi-même... quand j'étais plus jeune, à l'université ou au cégep. Mais ce qu'on veut savoir, c'est pourquoi il n'y aurait pas aussi, à travers la Stratégie d'action jeunesse, dans le volet international, des interventions et un soutien pour les activités internationales qui se déroulent chez nous, au Québec. Je sais que le premier ministre a déjà donné son appui moral à l'Institut du Nouveau Monde, à l'INM, pour les activités de l'INM, mais là, maintenant, est-ce qu'on pourrait s'attendre à ce que le premier ministre s'engage aussi à ce que l'INM reçoive des sommes pour les activités internationales qu'elle organise. Je pense aux Assemblées mondiales CIVICUS, l'INM nous a annoncé qu'elle en organisera en 2010, 2011, 2012. Alors, ce

sont des activités internationales mais qui se déroulent chez nous, qui font découvrir le Québec, qui font participer des jeunes de partout à travers le monde à des activités chez nous. Alors, si le premier ministre a appuyé moralement l'INM, peut-il aller aussi à un engagement en termes de sous, de sous, s-o-u-s? Alors, voilà.

Le Président (M. Drainville): M. le premier ministre.

M. Charest: Pour la dernière question que vous avez posée, on m'informe que c'est le ministère des Relations internationales qui serait au dossier. Alors, je présume que le ministère est à l'écoute pour cette demande et qu'ils y répondront. Puis on voit ça d'un très bon oeil, nous, on croit beaucoup à l'action internationale du Québec dans tous les domaines, tous, tous, tous les domaines.

Sur toute la question des jeunes puis de la mobilité de la main-d'oeuvre, si vous me permettez d'aller sur un sujet qui est proche, il y a un projet qui est très important à nos yeux, c'est celui de la négociation et la conclusion d'un accord sur la mobilité de la main-d'oeuvre avec la France qui est majeur, qui est un précédent puis une première mondiale entre deux continents, et ça, ça permettra une grande mobilité de main-d'oeuvre, en particulier pour les jeunes, entre la France et le Québec. Et l'idée derrière ça, c'est de faire en sorte qu'un jeune qui est architecte au Québec puisse être reconnu architecte en France, et vice versa. D'ailleurs, ils ont conclu une entente à ce niveau-là. Et, pour vous situer un peu sur nos actions, on a, M. le président Sarkozy et moi-même, signé, dans ce salon rouge, l'entente-cadre le mois d'octobre dernier, et là il y a une centaine de métiers et de professions qui sont visés. Puis de métiers, je dis bien de métiers. J'étais très heureux de voir à Québec, il y a quelques jours, le ministre des Relations internationales, M. Arcand, signer un accord avec le ministre français Joyandet qui incluait autant des professionnels, que les carreleurs, que des gens qui sont des métiers, et ça, ça aura un impact.

Il y a un lien à faire avec cette entente et la négociation d'un accord transatlantique entre le Canada et l'Union européenne, qui, avec un peu de chance, sera lancé bientôt officiellement, entre les deux continents. Et on veut migrer à l'intérieur de la négociation Canada-Union européenne une entente sur la main-d'oeuvre similaire à celle de France-Québec. C'est très prometteur pour l'avenir parce que, là, ça vient ouvrir tout un nouvel espace de développement pour les Québécois. Et il y a là-dedans, à mon avis et à mon point de vue à moi, une magnifique vision d'avenir pour le Québec, qui doit devenir une terre d'accueil et un pôle d'attraction pour les talents, pour les cerveaux, pour les gens qui veulent venir construire la société québécoise.

Alors, on a prévu des actions au niveau de l'international, que ce soit au niveau... avec l'Office Québec-Monde, l'Office franco-québécois de la jeunesse. C'est peut-être avec l'Office franco-québécois de la jeunesse que vous avez eu le privilège de faire un programme. Ils ont souligné leur 30^e anniversaire de création tout récemment, ça a été un magnifique succès. Une de nos collègues, la ministre du Développement durable, a profité de ces programmes-là, puis ça a été une mesure très, très positive. Alors, on est, nous, là-dessus, et, pour ce qui est du cas

particulier que vous avez soulevé, nous allons continuer, donc, à être à l'écoute puis à répondre. C'est la mairie qui va répondre à la demande qui est formulée.

Embauche d'agents de sensibilisation à l'entrepreneuriat jeunesse (suite)

Maintenant, sur la question de l'entrepreneurship et des agents, on en ajoute... on en a ajouté depuis la première édition, qu'on a formalisés, parce qu'il y a eu trois... En fait, l'entrepreneurship, le grand défi entrepreneuriat a été lancé au mois de février 2004. On l'a bonifié dans la stratégie jeunesse de 2006-2009 puis on l'a rebonifié à nouveau dans la nouvelle édition, qui est sur cinq ans. Et d'ailleurs, quand la stratégie a été annoncée, les réseaux de carrefours jeunesse-emploi du Québec ont publié un communiqué de presse où ils se réjouissaient de la stratégie, ils se disaient qu'ils sont très satisfaits des orientations. Et ils se disaient en plus: «De plus, nous pourrions poursuivre notre travail amorcé depuis maintenant cinq ans auprès de la jeunesse québécoise dans le développement d'une culture entrepreneuriale avec le Défi de l'entrepreneuriat jeunesse.» Ça, c'est le communiqué de presse du 27 mars dernier des carrefours jeunesse-emploi. On va donc en ajouter, des agents de sensibilisation.

Ils font quoi, ces agents-là? Entre autres, ils vont dans les écoles. Moi, j'ai participé à un événement à Sherbrooke, dans mon comté, d'école primaire où des jeunes nous présentaient leurs projets d'entrepreneuriat. Il y a, dans votre région à vous, je pense que c'est à Alma, depuis très longtemps un projet d'entrepreneuriat qui est relié au domaine de l'environnement. Je l'ai visité, moi, quand j'étais ministre fédéral de l'Environnement, et on s'est inspirés de... Pardonnez-moi, la mémoire me manque, mais on s'est inspirés de cette expérience-là, vous savez, pour notre Défi entrepreneuriat jeunesse. Alors, on n'a pas réinventé la roue, hein, on est allés voir ce qui se faisait à différents endroits. Et je me rappelle très bien de cette école primaire chez vous, dans votre région, à Alma, qui a été un exemple dont on s'est inspirés et qui permet de soutenir... Il y a un programme qui soutient les jeunes qui font des projets d'entrepreneuriat qui sont liés à l'environnement.

Alors, pour la stratégie jeunesse 2009-2014, il va y avoir six nouveaux agents qui ont été ajoutés. On m'informe qu'il y en aurait quatre à Montréal, il y en aurait un en Montérégie et un autre en Outaouais. Puis on a également bonifié six postes qui seront désormais à temps plein. Et il y aura donc, pour la stratégie 2009-2014, 98 agents à temps plein sur l'ensemble du Québec. C'est l'inventaire que nous avons à ce moment-ci.

Le Président (M. Drainville): M. le député de Jonquière, encore huit minutes ou autour de.

M. Gaudreault: O.K. Oui. Alors, je comprends que ce n'est pas tous les CJE qui auront leur agent de sensibilisation à l'entrepreneuriat parce qu'il y a 110 CJE. Je signale que, pour moi, la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 reste évolutive, je ne crois pas qu'elle est fermée. Alors, j'ose espérer que les quelque 12 agents de sensibilisation... pour que chaque CJE ait son agent de sensibilisation, qu'on puisse avoir les 12 agents supplémentaires dans les prochaines années, si ce n'est pas cette année.

Financement des organismes communautaires autonomes jeunesse

Maintenant, je veux intervenir sur un autre dossier qui est celui de la consultation et de l'argent ou des subventions qui sont accordées aux organismes communautaires autonomes jeunesse, qui nous signalent qu'ils n'ont pas été consultés sur leurs pratiques. Ils sont déçus de ne pas avoir été invités à utiliser leur expertise, parce qu'ils ont des pratiques diversifiées qui suivent l'évolution des jeunes. Je pense ici aux membres du ROCAJQ, dont faisais allusion tout à l'heure: exemple, Le Refuge la Piaule du Centre-du-Québec à Drummondville; exemple, l'Association pour les jeunes de la rue de Joliette; exemple, La Boîte à lettres de Longueuil; le Café jeunesse de Chicoutimi, par exemple, que je connais bien pour avoir siégé sur le C.A. quelques années.

● (17 h 30) ●

Alors, ce type d'organisations là qui sont autonomes, qui sont des organismes communautaires. Je pense également à tout le réseau... C'est au-dessus de 400 maisons de jeunes à travers le Québec qui n'ont pas eu de rehaussement de leur soutien financier depuis 2002, M. le Président, et qui se sentent exclues également de la Stratégie d'action jeunesse. Moi, j'aimerais entendre le premier ministre sur sa vision du rôle, de la place et de leur mission, des bienfaits qu'ils apportent, ces organismes communautaires autonomes, là, jeunesse au Québec et voir comment il peut en tenir compte dans la Stratégie d'action jeunesse, que, je répète, que je vois évolutive, moi, d'ici 2014.

Le Président (M. Drainville): M. le premier ministre, il reste six minutes au bloc.

M. Charest: ...qu'on est en train de m'alimenter d'informations, là, sur la situation du ROCAJQ.

Le Président (M. Drainville): ...d'ailleurs, M. le premier ministre.

M. Charest: Pardon?

Le Président (M. Drainville): On entend le petit hamster qui roule, là.

M. Charest: Oui. Mme Ferembach me souligne — je peux peut-être vous le lire, là — qu'il y a un sous-comité de travail sur le financement des organismes communautaires au ministère de la Santé et des Services sociaux dans le cadre du Programme de soutien aux organismes communautaires, et le sous-comité a pour mandat d'analyser la situation du financement des organismes communautaires et d'émettre des recommandations sur les perspectives de financement. Alors, il y a ce groupe-là qui travaille.

Mais essentiellement de ce que j'en comprends, là, les groupes dont vous parlez sont financés par d'autres ministères, le ministère de la Santé et des Services sociaux principalement et également d'autres ministères comme celui des Communautés culturelles et la Condition féminine ou le ministère de l'Éducation. Le fond de l'histoire, c'est ça. Dans le cas de la Stratégie d'action jeunesse, on essaie d'éviter des situations de financement

récurrent de groupes. On le fait évidemment avec les forums jeunesse, puis il y a les FRIJ, mais, outre ça, on ne veut pas, dans l'architecture du programme, s'embarquer dans des financements récurrents. On préfère que les ministères sectoriels assument ces responsabilités-là, ils sont mieux placés pour le faire, compte tenu du lien qu'ils ont avec ces groupes-là.

Maintenant, durant l'exercice financier 2006-2007 — je présume que c'est peut-être une des dernières années pour lesquelles on a les chiffres complets — ils ont reçu, les groupes dont vous parlez, là, un financement cumulé d'environ 3,5 millions de dollars. C'est les chiffres qu'on a. Et ça, c'est dans le cadre du projet de soutien aux organismes communautaires du ministère de la Santé, il y a 2,3 millions qui ont été versés à 23 organismes du ROCAJQ en 2006. Le ROCAJQ étant le Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec, en passant, parce que les gens qui nous écoutent, là, ils en perdent un peu leur latin dans nos acronymes à nous, là. C'est donc dire que ces groupes autonomes jeunesse là ont reçu, pour l'année 2006-2007, environ... Il y en a 23 qui ont reçu 2,3 millions de dollars, et les autres ministères vont continuer à les appuyer. Je prends bonne note, par contre, de votre recommandation, M. le député.

Une voix: ...

M. Charest: Bon. Alors, on va... Puis il y a toute la question des maisons de jeunes également là-dedans.

Une voix: Oui.

M. Charest: Bon. Alors, voilà ce que je peux vous dire à ce moment-ci.

Le Président (M. Drainville): Merci.

M. Gaudreault: Moi, je prends bonne note de votre écoute, et on vous suivra là-dessus. Il me reste combien de temps, M. le Président?

Le Président (M. Drainville): Il vous reste trois minutes, M. le député de Jonquière.

Crédit d'impôt pour les jeunes diplômés qui retournent en région

M. Gaudreault: Trois minutes, c'est parfait pour parler d'un engagement électoral de votre ministre des Finances durant la campagne électorale concernant le crédit d'impôt offert aux nouveaux diplômés travaillant dans une région ressource éloignée. Ça fait partie de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 dans une des actions, dans le défi des régions, au cours de la mise en oeuvre de la stratégie, bonifier le crédit d'impôt. Ça m'arrive rarement, là, mais je dois faire un extrait de la plateforme électorale du Parti libéral. Alors, à la page 5, on dit: «Nous bonifierons le crédit d'impôt destiné à attirer les jeunes diplômés dans nos régions et nous le rendrons disponible aux nouveaux arrivants.» Page 15, dans les mesures fiscales: «Bonification du crédit [d'impôt] pour jeunes diplômés qui retournent en région: 40 millions de dollars.» D'ailleurs, je pense, c'était un des seuls

engagements chiffrés de votre plateforme électorale durant la dernière campagne, en passant. Et, lors de son passage dans ma région et dans mon comté même, le 24 novembre, en pleine campagne, Mme la ministre disait, là, que le crédit d'impôt passera de 8 000 \$ à 15 000 \$, qu'il s'étendra sur une période de cinq ans plutôt que trois ans.

Alors, deux choses. Les revendications du milieu, c'est de faire en sorte que ce crédit d'impôt soit ramené de manière remboursable plutôt que non remboursable, et là, moi, je ne l'ai pas vu dans le dernier budget 2009-2010. Alors, quand le gouvernement va remplir son engagement de campagne 2008?

Le Président (M. Drainville): Moins de deux minutes, M. le président... M. le premier ministre, excusez.

M. Charest: Bien, merci. Et je veux féliciter le député de Jonquière pour le temps qu'il consacre à la lecture du programme électorale du Parti libéral du Québec, lui dire qu'il n'est pas le seul à l'avoir aimé, puisque la majorité... un nombre important de Québécois ont trouvé que c'était pas mal bon. La preuve, c'est qu'on est ici.

Et le crédit d'impôt, sur une note plus sérieuse, le crédit d'impôt, c'est une des initiatives qui a eu un effet sur la question de l'exode des jeunes dans les régions. Et ce n'est pas un enjeu facile parce que pourquoi un jeune choisit d'habiter à un endroit ou un autre? Puis on ne peut pas reprocher à un jeune, non plus, de vouloir voyager et se déplacer. Vous en savez quelque chose, je pense que vous êtes très sensible à ça, puis on s'est longtemps interrogés sur quelles sont les mesures qu'on peut mettre de l'avant qui vont avoir un effet sur la décision d'un jeune de pouvoir rester dans une région quand il veut rester dans sa région.

Et il y a des initiatives comme Place aux jeunes. Moi, si j'avais à faire la liste, là, de choses qui ont marché — et, franchement, je n'en ai pas vu tant que ça en 25 ans — Place aux jeunes, ça c'est une mesure qui a eu un effet qui était brillant, puis c'est une formule qui n'est pas compliquée. Puis le crédit d'impôt, ça a marché, ça a eu un effet. Dans les consultations qu'on avait faites avec les groupes de jeunes, je me rappelle avoir rencontré un groupe de jeunes aux Îles-de-la-Madeleine qui m'en avaient parlé longuement.

Alors là, nous, on a pris un engagement, c'est sur la durée du mandat du gouvernement. Comme tous les engagements, on avait été très clairs là-dessus pendant la campagne électorale pour dire: Écoutez, on prend des engagements, c'est pour la durée de vie du mandat du gouvernement. On va donc le faire progressivement et au fur et à mesure que les moyens du gouvernement vont le permettre.

Et on a changé de remboursable à non remboursable parce qu'on a fait un constat, c'est qu'il y avait 10 % des diplômés qui bénéficiaient du crédit d'impôt en 2004 qui ne résidaient plus dans une région admissible au moment de produire leur déclaration de revenus.

Le Président (M. Drainville): Je m'excuse de vous interrompre à nouveau, si vous souhaitez poursuivre, ce sera sur le dernier bloc de la partie ministérielle, le bloc de huit minutes, c'est le dernier qui reste à nos travaux. Alors, est-ce qu'il y a consentement? Bien, je prends pour acquis qu'il y a consentement.

M. Charest: Bien, merci. Tout le monde, de notre côté, trouve que c'est une bonne idée que je continue, c'est unanime.

Une voix: ...

M. Charest: Merci. Alors, il y avait 10 % des diplômés ayant bénéficié du crédit d'impôt qui ne résidaient pas dans la région. Alors ça, c'est pour cette raison-là qu'on l'a modifié de telle sorte qu'on puisse, avec le crédit d'impôt, s'assurer que ça s'adressait vraiment aux jeunes qui habitent une région et... au lieu de juste recevoir l'argent et ne plus habiter au même endroit.

Et ça a eu un effet très important, c'est des montants assez importants qui ont été mis là-dedans. J'ai un petit tableau, là, qui est intéressant, *Statistiques sur le crédit d'impôt pour nouveaux diplômés en région ressource éloignée selon l'année d'imposition*, et, en 2003, ça a coûté 21 millions de dollars, il y en avait 4 000; déjà, en 2004, 12 800 jeunes pour 63 millions de dollars; en 2005, 14 500 jeunes, 63 millions; 2006, 11 680 jeunes, 18 millions; 2007, il y en a 15... 16 000, presque 16 000. Là, ça monte tout d'un coup, je ne sais pas pourquoi en 2006, là, il y a un pic, là, puis ça ne m'est pas expliqué, mais, à ce moment-là, on est à 30 millions, et il avait été modifié. Puis on voit que ces données-là nous disent que ce programme-là a un effet très important sur la décision des jeunes de s'établir dans une région.

Et, chez vous, dans votre région à vous, M. le député, je pense qu'on peut attribuer le succès du programme MigrAction, là, à la publicité que l'initiative MigrAction donne à cette mesure-là. Encore faut-il... C'est comme d'autres mesures, M. le Président, ce n'est pas juste les faire, il faut informer les jeunes que ça existe, que c'est disponible puis il faut aller là où ils sont. S'ils étudient à l'Université de Montréal, à l'Université Laval ou à l'Université de Sherbrooke, grande institution, il faut aller là où ils sont pour les informer que ça existe et les sensibiliser au fait qu'ils ont des avantages à revenir dans les régions... ou revenir dans leur région ou s'installer, encore une fois, dans une région éloignée. Merci.

● (17 h 40) ●

Le Président (M. Drainville): Et il nous reste un bon cinq minutes pour le député de Robert-Baldwin.

Mesures à l'intention des jeunes des premières nations

M. Marsan: Je vous remercie, M. le Président. En octobre, si ma mémoire est bonne, octobre 2006, nous avons eu un forum pour les autochtones, un forum des générations, et plusieurs députés ont participé. Des deux côtés de la Chambre, on avait participé. C'était à Mashteuiatsh, dans un coin que le député de Jonquière connaît bien. C'était près de Roberval, si je me souviens, juste à côté, c'est au Lac-Saint-Jean. Et un élément qui était ressorti... Il y avait plusieurs préoccupations concernant les autochtones et les relations avec le gouvernement du Québec, mais un élément qui était ressorti, et ressorti par le premier ministre du Québec, et c'était la préoccupation des jeunes autochtones. Alors, nous pouvons penser... Et je me souviens, à l'époque, en tout cas,

on avait parlé de réussite éducative, de la place qu'ils occupent au sein des communautés, la présence des difficultés sociales, économiques. Tantôt, le député de Chauveau nous a parlé du suicide, mais il y a des taux qui sont importants aussi dans ces communautés-là. Il y a tout le dossier de toxicomanie.

Alors, le gouvernement se doit d'accompagner les jeunes autochtones dans leur reconnaissance, et je pense que ça avait été un engagement du gouvernement et du premier ministre. Et plusieurs de ces éléments-là avaient été inclus dans la stratégie 2006-2009, alors ma question au premier ministre, s'il voulait nous indiquer les impacts positifs que les mesures de la stratégie 2006-2009 ont donnés et, maintenant qu'on s'achemine vers la nouvelle stratégie 2009-2014, alors quelles sont les mesures en place pour aider les jeunes autochtones au cours des prochaines années.

Le Président (M. Drainville): M. le premier ministre.

M. Charest: On a combien de temps environ, M. le Président?

Le Président (M. Drainville): Quatre minutes.

M. Charest: Bon. Merci. C'est un gros défi. C'est un défi pour notre société que de pouvoir tendre la main, de rejoindre les jeunes des premières nations et les Inuits au Québec. Alors, il y a là un milieu de vie qui est d'abord très différent du nôtre, ne serait-ce que sur le plan démographique. Ils sont à l'inverse de ce que nous sommes, c'est-à-dire que... Je donne ça de mémoire, là, mais on... Souvent, on se fait dire, à chaque fois qu'on fréquente une communauté, que 50 % de la communauté a 25 ans et moins. Il y a des enjeux liés aux poursuites des études, toute la question de la persévérance scolaire qui est propre au milieu autochtone. Il y a également des enjeux sociaux qui sont, des fois, parfois, dramatiques et qui peuvent être liés, par exemple, à la question du logement. Je pense, entre autres, au Nord québécois, chez les Inuits, où un rapport a été publié récemment par un groupe de travail sur les programmes sociaux et les jeunes Inuits qui est franchement un rapport dur, très dur. Et on évoque les problèmes d'abus, d'inceste, de toxicomanie, d'abus de drogues et de violence familiale, qui font partie de la réalité de certaines communautés, et je pense, entre autres, aux enjeux de toxicomanie qui sont, dans certaines communautés, des problèmes qui sont vraiment criants. Maintenant, en même temps, on est prudents, M. le Président, parce qu'on ne veut pas, en décrivant ces problèmes-là, donner l'impression, puis porter un jugement, puis... Ils ont également, sur le plan de leur culture, des besoins particuliers.

Puis on travaille beaucoup avec les communautés. On a fait ce sommet à Mashteuiatsh parce qu'on voulait s'offrir une occasion de travailler vraiment en partenariat et écouter, parce qu'il faut beaucoup écouter les communautés, les leaders sur les enjeux, et les jeunes en particulier. On a fait ça à Mashteuiatsh avec les premières nations et les Inuits puis on a répété l'expérience à Kuujuaq en 2007 — je pense, c'était à l'été 2007 — à une conférence qu'on a baptisée, en langue inuktitute, Katimajit, ce qui veut dire «rencontre». Et il y a eu une

rencontre de suivi tout récemment, suite à la rencontre avec les Inuits sur Katimajit. On a mis sur pied un certain nombre de mesures. Entre autres, dans la Stratégie d'action jeunesse, pour l'édition 2009-2014, c'est plus de 16 millions de dollars qu'on investit. On met l'accent sur trois mesures: la réussite éducative; la représentativité, parce qu'il faut faire un effort pour aller chercher ces jeunes-là pour qu'ils participent aux instances, qu'ils soient présents; et aussi l'amélioration de la qualité de vie. Je pense, entre autres, aux enjeux qui touchent la violence, la toxicomanie, le suicide, où il y a des drames qui se vivent également dans le Nord. Et on a mis en place une dizaine de moyens d'action sur les questions de scolarisation adaptés à leurs besoins, également un renouvellement d'un programme d'aide financière pour l'embauche de coordonnateurs, de coordinatrices du sport et du loisir, par exemple, et d'implication communautaire citoyenne. Ça, c'est une très belle mesure qu'on a mise en place pour venir en aide aux jeunes autochtones.

J'ajouterais à cela, M. le Président, qu'on a un projet, qui s'appelle le plan Nord, qui est une vision de développement du Nord québécois. Ça va toucher votre région parce qu'on parle du 49e parallèle et au-delà. Et, à chaque fois, je me fais un devoir de toujours dire qu'on va le faire en collaboration avec les premières nations, et les Inuits, et les gens qui habitent dans le Nord. Très, très, très important. Dans l'approche, ultimement, il faut passer par une consultation et avec leur complicité, à défaut de quoi on ne pourra pas le réaliser.

Je vois que mon temps est expiré, M. le Président. Je vous remercie de votre patience. Et je pense qu'il n'y a pas de déclarations de fermeture, alors j'en profite pour vous remercier, également pour la patience dont vous avez fait preuve. Et vous avez bien conduit les travaux pour les deux jours où j'ai été devant vous, je vous en remercie.

Adoption des crédits

Le Président (M. Drainville): Merci, M. le premier ministre. Alors, merci à tous les membres de cette commission. Nous allons maintenant procéder à la mise aux voix du programme 5 du portefeuille Conseil exécutif. Le programme 5, Jeunesse, est-il adopté?

Des voix: Adopté.

Une voix: Adopté sur division.

Document déposé

Le Président (M. Drainville): Adopté sur division. Maintenant, je vais déposer les réponses aux demandes de renseignements de l'opposition officielle.

Et nous en sommes à l'ajournement, la commission, donc, qui ajourne ses travaux au jeudi 30 avril 2009, à 9 h 30, où nous procéderons à l'étude du volet Protection des consommateurs, des crédits budgétaires du portefeuille Justice pour l'année 2009-2010.

La séance est levée. Bonsoir à tous et à toutes. Merci beaucoup.

(Fin de la séance à 17 h 47)